

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1597

4 juillet 2013

### SOMMAIRE

Arobase Sàrl .....	76645	MUGC Lux Management S.A. ....	76656
Artuby SA .....	76646	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ....	76652
Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l. ....	76646	Negentropy Holding S.A. ....	76653
Aubo Grandes Caves Luxembourg S.A. ..	76638	Nelson Invest S.A. ....	76652
Bavi Concept .....	76638	Nick Adams S.A. ....	76654
BCEE Asset Management .....	76640	Nifrac Finance S.A. ....	76653
Beaufort 43 S.à r.l. ....	76644	Nova Participation S.A. ....	76655
Beauty Line International S.A. ....	76644	OBG Lux SA .....	76654
Belfius Financing Company .....	76643	Shana S.à r.l. ....	76648
Belfius Financing Company .....	76646	Sovalux International S.A. ....	76650
Besenius Safety-Center .....	76643	Sovefra S.A. ....	76649
Blendo S.A. ....	76641	SR Property Investments S.A. ....	76648
Blue Finance Luxembourg S.A. ....	76640	Staples Luxembourg S.à r.l. ....	76648
Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ....	76610	Steel Mac S.A. ....	76647
Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ....	76644	SUN-CE .....	76649
BOO SCI .....	76643	Symbihome .....	76647
Boulangerie-Pâtisserie Christian Schuma- cher S.à r.l. ....	76644	Toitures Patrick Nagel S.A. ....	76649
BR Gaming Development S.A. ....	76641	Tricadia Credit Investments S.à r.l. ....	76649
Cavar S.A. ....	76642	Triptoleme S.A. ....	76647
Classic Marine S.A. ....	76642	Tyrol Acquisition 1 S.à r.l. ....	76647
C.P.I. S.à r.l. ....	76640	UBS Third Party SIF Management Compa- ny S.A. ....	76650
Crescent Point Energy Lux S.à r.l. ....	76642	Vestinn S.A. ....	76651
Fili .....	76639	VIII City Tower Holdings S.à r.l. ....	76651
Fili .....	76639	Wadi Ventures Management Company S.à r.l. ....	76651
Finance & Médiation S.A. ....	76639	West Stars S.A. ....	76650
Global Funds Management S.A. ....	76656	West Stars S.A. ....	76650
MEMC International Finance S.à r.l. ....	76656	Winrock Resorts and Properties S.A. ....	76651
MEMC Luxembourg S.à r.l. ....	76653		

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Altercap CCA I S.A. (acting on behalf of Compartment 2011-2), a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B153371 ("Altercap"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2013.

ECAS 2011-1 Loan B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce under number 34260619 ("ECAS"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on April 25, 2013.

DCEMF Holdings Ltd., an exempted company with limited liability governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 166263 ("DCEMF" and collectively with Altercap and ECAS the "Shareholders"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2013.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders holding the entire share capital of Blue Holding Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nine million two hundred fifty thousand euro (EUR 9,250,000.-), with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1348 of 4 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.915 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 6 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2985 of 22 December 2007.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To re-qualify (i) the three million five hundred and eighty-two thousand twenty-nine (3,582,029) class A1 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) the three million six hundred sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one (3,667,971) class A2 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (iii) the two million (2,000,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into nine million two hundred fifty thousand (9,250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, the said shares remaining allocated to the current Shareholders each time in proportion to their respective shareholding in the Company, and having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company following their restatement as per item 5 of the present agenda.

2 To re-allocate (i) eleven million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-three euro (EUR 11,147,633.-) allocated to the share surplus A1 premium account and (ii) thirteen million seven hundred forty-nine thousand one hundred seventy-two euro (EUR 13,749,172.-) allocated to the share surplus A2 premium account, to the share premium account set up pursuant to article 5 of the articles of association of the Company following their restatement as per item 5 of the present agenda and thereafter to cancel the share surplus A1 premium account and the share surplus A2 premium account.

3 To fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object of the company, in order to reflect the above resolutions, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

4 To accept the resignation of the managers and to grant them discharge.

5 To appoint new managers.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to re-qualify (i) the three million five hundred and eighty-two thousand twenty-nine (3,582,029) class A1 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) the three million six hundred sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one (3,667,971) class A2 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (iii) the two million (2,000,000.-) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into nine million two hundred fifty thousand (9,250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, the said shares remaining allocated to the current Shareholders each time in proportion to their respective shareholding in the Company, and having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company following their restatement.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to re-allocate eleven million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-three euro (EUR 11,147,633.-) allocated to the share surplus A1 premium account and (ii) thirteen million seven hundred forty-nine thousand one hundred seventy-two euro (EUR 13,749,172.-) allocated to the share surplus A2 premium account, to the share premium account set up pursuant to article 5 of the articles of association of the Company following their restatement and thereafter to cancel the share surplus A1 premium account and the share surplus A2 premium account.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object of the Company, in order to reflect the above resolutions, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

As a consequence the articles of association of the Company will from now on read as follows:

### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There hereby exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

The Company exists under the name of "Blue Holding Luxembourg S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that, in the view of the Board, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition and the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and the administration, development and management of such holding of interests.

The Company may borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise, advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription of bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the Laws.

The Company may further enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 31 of the Articles of Association.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine million two hundred and fifty thousand euro (EUR 9,250,000.-) divided into nine million two hundred and fifty thousand (9,250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### Art. 6. Increase and Reduction of Capital.

**Art. 6.1. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 6.1.1.** Subject to article 6.1.3 of the Articles of Association, any allotment of Shares, warrants or other securities proposed to be made by the Company (such Shares, warrants or other securities being called "Additional Securities") shall first be offered for subscription to the Shareholders in the proportion that the number of Shares for the time being held by each Shareholder bears to the total number of Shares in issue.

**Art. 6.1.2.** Such offer shall be made by notice in writing sent by the Board specifying the number of Additional Securities to which the relevant Shareholder is entitled and specifying a time period (being not less than two (2) weeks) within which the offer (if not accepted) shall be deemed to have been declined. Such offers are not transferable (other than to an Affiliate or Related Fund of a Shareholder subject to article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), cannot be split or consolidated and can be accepted in full or in part. Shareholders who accept the offer shall be entitled to indicate that they would accept, on the same terms, the Additional Securities which have not been accepted by other Shareholders ("Excess Additional Securities"). Any Excess Additional Securities shall be allotted to the Shareholders who have indicated they would accept Excess Additional Securities. Excess Additional Securities shall be allotted pro rata to the aggregate number of Shares held by the Shareholders accepting the Excess Additional Securities (provided that no Shareholder shall be allotted more than the maximum number of Excess Additional Securities the Shareholder has indicated it is willing to accept). If, owing to the inequality of the number of new Additional Securities to be issued and the number of Shares held by the Shareholders entitled to receive the offer of new Additional Securities, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new Additional Securities amongst the shareholders, the number of shares will be rounded upwards so that there is no such inequality.

**Art. 6.1.3.** Article 6.1.1 shall not apply to:

- (i) any issue of Additional Securities proposed to be made by the Company pursuant to a management investment scheme (including stock options plans) approved by the Board;
- (ii) any Additional Securities issued in connection with or as consideration for a joint venture, acquisition or other corporate reorganisation approved by the Board, as long as all Shareholders are diluted proportionally; and
- (iii) any issuance or exercise of Warrants.

**Art. 7. Shares.** Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The Transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such Transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

**Art. 8. Transfers of Securities.** Transfer of Securities are governed by this article 8 and may further be regulated by any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

**Art. 8.1. General provisions.**

**Art. 8.1.1.** During the Lock-In Period, no Shareholder nor Raiffeisen may Transfer any of its Securities to any person without the prior written consent of the other Shareholders, unless such Transfer is (i) a Permitted Transfer or (ii) the Transfer is to another Shareholder (in which case article 8.3 of the Articles of Association applies).

After the end of the Lock-In Period, Transfers can be made in accordance with article 8.3 of the Articles of Association also to bona fide third parties.

**Art. 8.1.2.** Management may not Transfer the Management Warrants or any Securities under any management incentive plan unless such Transfer is a Permitted Transfer.

**Art. 8.1.3.** For any Transfer permitted (other than a Permitted Transfer to an Affiliate or a Related Fund) any Transfer of any Security requires that at the same time and to the same person (or an Affiliate or Related Fund of such person) a proportional amount of all elements of the Strip are Transferred.

**Art. 8.1.4.** Pursuant to article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a Transfer of Shares to a person who is not a Shareholder, including Permitted Transfers, requires the prior approval of the shareholders' meeting of the Company with a majority of at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.2. Permitted Transfers.** The following transfers shall be "Permitted Transfers":

(i) Any Transfer by a Shareholder or Raiffeisen (the "Transferor") of all or part of its Securities to an Affiliate or Related Fund (the "Transferee") provided that the Transferee shall, and the Transferor shall procure that the Transferee shall, retransfer its Securities to the Transferor or another Affiliate or Related Fund of the Transferor immediately if the Transferee ceases to be an Affiliate or Related Fund of the Transferor;

(ii) Any Transfer by a member of Management of all or part of his/her/its Securities to an entity Controlled by such member of Management, provided that such entity shall, and such member of Management shall procure that the entity shall, retransfer its Securities to such member of Management or another entity Controlled by such member of Management immediately if such entity ceases to be Controlled by such member of Management;

(iii) Any pledge of Shares by a Fund which is a Shareholder to such Fund's investors;

(iv) Any Transfer by a Shareholder or Raiffeisen as a result of the exercise by the Security Agent of the call option under the relevant Call Option Agreement;

(v) Allocation of the Management Warrants to members of the Management;

(vi) Any Transfer pursuant to or in connection with an Exit; and

(vii) Any pledge granted by each of DCEMF, ECAS and Altercap over the Shares in favour of the Security Agent and any Transfer of Shares following an enforcement of these pledges.

**Art. 8.3. Pre-emption process.**

**Art. 8.3.1.** For the avoidance of doubt the pre-emption process shall not apply to Permitted Transfers.

A Shareholder or Raiffeisen (the "Transferring Party") may Transfer all or a part of its Securities (the "Transfer Securities") to a bona fide third party or Shareholder only if, after it receiving an offer for such Transfer Securities (the "Third Party Offer") from such bona fide third party or Shareholder (the "Offeror"), it first offers to sell the Transfer Securities to the other Shareholders (the "Remaining Shareholders") on the terms of such Third Party Offer.

**Art. 8.3.2.** The Third Party Offer must:

(i) be for all or part of the Securities held by the Transferring Party;

(ii) be irrevocable and unconditional except for any Permitted Regulatory Condition;

(iii) state the price of the Third Party Offer which shall be for cash consideration only (the "Third Party Offer Price") and payable on completion of the Transfer;

(iv) contain all material terms and conditions (including the intended completion date of the offer) and any Permitted Regulatory Conditions; and

(v) include an offer to acquire the same proportion of Securities held by the Remaining Shareholders and Raiffeisen at the same price as and on no less favourable terms than the Transfer Securities (a "Proportional Tag-along").

**Art. 8.3.3.** Within five Business Days of receiving a Third Party Offer which it wishes to accept, a Transferring Party shall issue a written notice (the "Transfer Notice") to the Remaining Shareholders and Raiffeisen, copied to the Company, containing notification of the Third Party Offer (including the name of the Offeror, the Third Party Offer Price and all

material terms and conditions of the Third Party Offer) and upon issuing the Transfer Notice, the Transferring Party shall be deemed to:

(i) make an offer to sell such portion of the Transfer Securities to each Remaining Shareholder as reflects, rounded upwards, the number of Shares for the time being held by the relevant Remaining Shareholder as a proportion of the total number of Shares held by the Remaining Shareholders (the "Relevant Portion"); and

(ii) if any Remaining Shareholder does not wish to purchase its Relevant Portion of the Transfer Securities pursuant to article 8.3.3 (i) of the Articles of Association (the "Excess Transfer Securities"), make an offer to sell such Excess Transfer Securities to the other Remaining Shareholders,

(together, the "Offer") at the same price and on no less favourable terms than those set out in the Third Party Offer, except that the Remaining Shareholders shall have the right to request the addition of any necessary Permitted Regulatory Conditions, or adjustments to any existing Permitted Regulatory Conditions, but only to the extent necessary to be able to complete the Transfer of the Transfer Securities.

**Art. 8.3.4.** Remaining Shareholders and (as regards the Proportional Tag-along Right only) Raiffeisen who receive a Transfer Notice may do the following:

(i) Accept the Offer

(a) If prior to the Closing Date a Remaining Shareholder wishes to buy its Relevant Portion of the Transfer Securities at the Third Party Offer Price it shall send a written notice to the Transferring Party, copied to the Company, accepting the Offer (the "Acceptance Notice" and such Remaining Shareholder the "Accepting Shareholder"). A Remaining Shareholder shall be entitled to indicate in its Acceptance Notice that, in the event the Accepting Shareholders' offers pursuant to this article 8.3.4 (i)(a) and article 8.3.4 (i)(b)III. of the Articles of Association do not account for all of the Transfer Securities such that the Transferring Party is free to accept the Third Party Offer and sell all the Transfer Securities to the Offeror in accordance with article 8.3.4 (d) of the Articles of Association, in the alternative it exercises its Proportional Tag-Along Right in accordance with article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association, in which event such Acceptance Notice shall be deemed to constitute a Proportional Tag-along Notice for purposes of article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association. An Acceptance Notice shall be irrevocable. If a Remaining Shareholder does not wish to accept the Offer it may either send a written notice to the Transferring Party, copied to the Company, by the Closing Date declining the Offer or do nothing in which case it shall be deemed to have declined the Offer.

(b) If, by the Closing Date, the Transferring Party has not received Acceptance Notices from all of the Remaining Shareholders:

I. each Accepting Shareholder shall be entitled (but not obliged) to purchase the number of Excess Transfer Securities reflecting, as nearly as possible, the number of Transfer Securities represented by its Relevant Portion as a proportion of the total number of Transfer Securities in respect of which Acceptance Notices were received (the "ETS Entitlement");

II. within one Business Day after the Closing Date, the Transferring Party shall send a written notification to each Accepting Shareholder of its ETS Entitlement; and

III. within three Business Days after the Closing Date, each Accepting Shareholder shall send a written notification to the Transferring Party, copied to the Company, of the number (if any) of Excess Transfer Securities it agrees to purchase as part of its ETS Entitlement, as well as of the number (if any) of additional Excess Transfer Securities it is willing to purchase in excess of its ETS Entitlement. In the absence of such a written notification, the Accepting Shareholder shall be deemed to have agreed not to buy any of its ETS Entitlement.

(c) Within five Business Days after the Closing Date, the Transferring Party shall notify (a) the Company of the names and addresses of the Accepting Shareholders which have agreed to buy Transfer Securities and the number of Transfer Securities each Accepting Shareholder has agreed to buy; and (b) each Accepting Shareholder of the number of Transfer Securities it has agreed to buy (the "Final Pre-emption Notice"). If two or more Accepting Shareholders have indicated in the notification sent pursuant to article 8.3.4 (i)(b)III. of the Articles of Association that they are willing to purchase Excess Transfer Securities in excess of their respective ETS Entitlements, then such Excess Transfer Securities shall be allotted between such Accepting Shareholders in such proportion as reflected by the number of Shares held by each such Accepting Shareholder to the total number of Shares held by all such Accepting Shareholders.

(d) If the Accepting Shareholders' offers pursuant to articles 8.3.4 (i)(a) and 8.3.4 (i) (b)III. of the Articles of Association do not account for all of the Transfer Securities, the Transferring Party shall then be free to accept the Third Party Offer and sell all the Transfer Securities to the Offeror within one month of the Closing Date at the Third Party Offer Price and on terms being no more favourable than those of the Third Party Offer.

(e) The Transfer of the Transfer Securities to the Accepting Shareholders shall be completed in accordance with article 9 of the Articles of Association and the terms and conditions of the relevant Offer. In the event of any conflict between the provisions of article 9 of the Articles of Association and the terms and conditions of the relevant Offer, the former shall take precedence.

(ii) Proportional Tag-along Right

(a) Without prejudice to article 8.3.4 (i)(a) of the Articles of Association, a Remaining Shareholder who wishes not to accept the Offer shall have the right to send a written notice (the "Proportional Tag-along Notice") to the Transferring Party by the Closing Date, copied to the Company, electing to sell the same proportion of its Shares as the Transferring

Party proposes to Transfer (the "Proportional Tag-along Securities") to the Offeror, at the same price as and on no less favourable terms than those contained in the Third Party Offer (the "Proportional Tag-along Right").

(b) The Proportional Tag-along Right shall also apply to Securities held by Raiffeisen, under the same terms and conditions as it applies to the Remaining Shareholders.

(c) If a Remaining Shareholder (whether pursuant to article 8.3.4 (i)(a) or to article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association) or Raiffeisen issues a Proportional Tag-along Notice, the Transferring Party shall be prohibited from selling the Transfer Securities to the Offeror unless the Offeror agrees to purchase the Proportional Tag-along Securities at the same time and in addition to such Transfer Securities, at the same cash price as and on no less favourable terms than those contained in the Third Party Offer.

#### **Art. 8.3.5.**

(i) If the Shareholders decide with the majority of at least two thirds (2/3) of the capital present or represented that an Exit shall take place, then

(a) within ten (10) Business Days of the date on which the Transferring Party accepts the Third Party Offer the Transferring Party may serve a written notice (the "Drag-along Notice") on the Remaining Shareholders, Raiffeisen and Management requiring them to sell to the Offeror on the terms (including representations, warranties and indemnities) of the Third Party Offer all (but not some only) of their respective Securities (the "Drag-along Securities") (the "Drag-along Right"); The price for the Warrants shall be the price for the Shares as set out in the Third Party Offer minus the exercise price for the Warrants as set out in the terms and conditions of the relevant Warrants.

(b) the Drag-along Right does not apply if (a) the Offeror is an Affiliate or Related Fund of the Transferring Party or (b) the consideration for the Drag-along Securities does not consist solely of cash and/or liquid securities; and

(c) in the absence of Drag-along Notice the Remaining Shareholders, Raiffeisen and Management may serve a written notice (the "Total Tag-along Notice") to be received by the Transferring Party at least 30 days before Exit, electing to sell all of their respective Securities (the "Total Tag-along Securities") to the Offeror, at the same price as and on no less favourable terms than those contained in the Third Party Offer (the "Total Tag-along Right"). In the event of an exercise by Raiffeisen or Management of their Total Tag-along Right the price for the Warrants shall be the price for the Shares as set out in the Third Party Offer minus the exercise price for the Warrants as set out in the terms and conditions of the relevant Warrants.

(ii) Completion of any Transfer pursuant to this article 8.3.5 of the Articles of Association shall take place at the same time as completion of the Transfer of the Transfer Securities. The Shareholders, Raiffeisen and Management shall bear the costs and expenses of the Exit process pro rata to the proceeds received by each such party for the Shares and Warrants being sold by such party.

**Art. 8.3.6.** If the Offeror fails to acquire the Transfer Securities in accordance with this article 8.3 of the Articles of Association then the procedures set out in this article 8.3 of the Articles of Association shall be complied with in full in respect of each new or revised offer, whether by the same Offeror or not.

#### **Art. 9. Terms and Consequences of Transfers of Securities.**

**Art. 9.1. Completion of Transfers.** Any Transfers of Transfer Securities made under the provisions of article 8.3 of the Articles of Association in exercise of a pre-emption right shall be made in accordance with the following terms set out in this article 9.1 of the Articles of Association.

(i) The Transferring Party and the Accepting Shareholder(s) shall have the right to request the addition of any necessary Permitted Regulatory Conditions or adjustments to existing Permitted Regulatory Conditions, but only to the extent necessary to be able to complete the Transfer of the Transfer Securities.

(ii) Each of the Transferring Party and the Accepting Shareholder(s) shall use best endeavours to ensure the satisfaction of any Permitted Regulatory Condition applying to it as soon as possible provided that this shall not give rise to an obligation on the part of a Shareholder to assume material expenditure to achieve the same or require a Shareholder to take action which would be likely to have such a detrimental effect on the current or future development of the business of that Shareholder that it would be unreasonable to expect that Shareholder to take such action.

(iii) If any of the Permitted Regulatory Conditions is not satisfied or waived within six months after service of the Transfer Notice, then the Transfer Notice shall lapse. In that event, the Transfer Securities shall be offered to the Offeror who had previously made a Third Party Offer but was unable to proceed as a result of Accepting Shareholders having exercised their pre-emption rights.

(iv) Completion of the Transfer of the Transfer Securities shall take place 15 Business Days after the date of the Final Pre-emption Notice or the date of satisfaction or waiver of all Permitted Regulatory Conditions (whichever is the later) (the "Transfer Date") and at such reasonable time and place as the Transferring Party and the Accepting Shareholder(s) shall agree or, failing which, at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company.

(v) On or before the Transfer Date the Transferring Party shall deliver to the Accepting Shareholder(s) in respect of the Transfer Securities:

(a) in case of Shares: duly executed share transfer agreement or other similar instrument for Share transfer;

(b) in the case of Transfer of Securities which are not Shares: duly executed transfer agreement or other similar instruments.

(vi) Against delivery of the documents referred to in article 9.1 (v) of the Articles of Association each Accepting Shareholder shall pay the total consideration due for the Transfer Securities purchased by it to the Transferring Party by 5 p.m. CET on the Transfer Date.

**Art. 10. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 11. Managers.** The Company shall be managed by seven managers (the "Managers") who shall form a board of managers (the "Board") as follows:

(i) four A-managers:

(a) one of the A-managers shall be proposed for appointment by DCEMF and shall be appointed by the shareholders' meeting in accordance with this article 11 (an "A1-Manager");

(b) one of the A-managers shall be proposed for appointment by ECAS and shall be appointed by the shareholders' meeting in accordance with this article 11 (an "A1-Manager");

(c) one A-manager shall be the chairman of the Board (the "Chairman") and shall be appointed by the shareholders' meeting in accordance with this article 11 (an "A1-Manager"); and

(d) one of the A-manager shall be proposed for appointment by Altercap and shall be appointed by the shareholders' meeting in accordance with this article 11 (the "A2-Manager" and together with the A1-Managers the "A-Managers");

(ii) three B-Managers (each a "B-Manager") who shall be appointed by the shareholders' meeting in accordance with this article 11.

The Managers will be appointed by the shareholders' meeting by a majority of at least two thirds (2/3) of the share capital present or represented, who will determine the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by the shareholders' meeting by a majority of at least two thirds (2/3) of the share capital present or represented.

Each Mezzanine Shareholder shall be entitled to propose for appointment one of the A-Managers (a "Shareholder Manager"). For the purposes of this article 11, Shares held by Affiliates and Related Funds shall be treated as if they were held by the relevant Mezzanine Shareholder only.

The right to propose the removal of a Shareholder Manager shall follow the right to propose for appointment such Shareholder Manager.

In the event of the resignation, removal from office or any other form of termination of the office of a Shareholder Manager, the right to propose candidates to fill the resulting vacancy shall be vested in the Mezzanine Shareholder which had proposed for appointment such Shareholder Manager.

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board shall be responsible for the overall management of the business of the Company. The Board shall be competent to carry out all acts that are necessary or useful for the realisation of the Company's corporate purpose, except those matters which are reserved by the Laws to the shareholders' meeting of the Company or by the Articles of Association to the shareholders' meeting of the Company as a Shareholder Reserved Matter in accordance with article 20.2 of the Articles of Association.

No action shall be taken or resolution passed by the Company, and the Company shall not take any action, in relation to Important Decisions unless the Board has approved such action with the relevant Board Super Majority.

**Art. 13. Important Decisions.** Any action in respect of important decisions (as detailed below - the "Important Decisions") shall require the prior approval by the Board with a majority of at least three (3) A-Managers including the A-2 Manager and two (2) B-Managers (the "Board Super Majority").

The Important Decisions are as follows:

1. the adoption of the annual Budget and any modification thereof;
2. any alteration of the accounting policies of the Company or of any member of the Group (unless such alteration is required by Law or by a relevant accounting requirement);
3. appointment and removal of statutory auditors of a member of the Group other than for the Company;
4. any decision which would require the prior consent of lenders or would trigger an event of default or mandatory prepayment pursuant to any agreements which may exist between the Security Agent, amongst others, and the Company and which may provide such obligations, as amended from time to time;
5. any material change in the activity or strategy of a member of the Group;
6. any agreement between a member of the Group and, directly or indirectly, (i) a member of Management, or (ii) any Shareholder of the Company, or (iii) any relative of a Shareholder or a member of Management, or (iv) any entity that is an Affiliate or Related Fund of any of the foregoing (with the interested party abstaining);

7. any proposal relating to the issue or redemption/repurchase of securities by a subsidiary of the Company and any proposal relating to the modification of the articles of association of a subsidiary;

8. agreeing, varying or revoking (in whole or in part) an authorization list specifying levels of authority for various levels of the Group's management team;

9. any new borrowings or indebtedness in an amount in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-), unless such borrowings or indebtedness is included in the approved annual Budget;

10. any pledge, guarantee or surety of any kind to guarantee a sum in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) except those granted in the ordinary course of business in connection with the financing of capex approved by the Board or in the approved annual Budget;

11. the approval of the financial statements of any member of the Group (other than the Company) at the end of the financial year and allocation of the results;

12. the opening, or carrying of, or settlement in connection with any judicial, arbitrary or governmental proceedings where the amount at stake is in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-);

13. the conclusion, material amendment to or termination of any agreement the term of which shall be in excess of 2 years or which for any member of the Group represents a cost in excess of five million euro (EUR 5,000,000.-) or generates a turn-over in excess of five million euro (EUR 5,000,000.-) in each case during its term (or over a period of one year if the contract is for indefinite term);

14. any acquisition, investment or undertaking to invest in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) per transaction (unless such investment is in the approved annual budget) and any investment in the approved annual budget in excess of one million euro (EUR 1,000,000.-) if it is itemized in that budget or five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) if it is not itemized in that Budget;

15. any disposal (including lease) of assets of book value greater than five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) per transaction (unless such acquisition or disposal is in the approved annual Budget);

16. any decision in relation to a possible listing of a member of the Group, including the choice of the financial advisers;

17. any winding-up, liquidation, insolvency, merger, de-merger or other type of corporate restructuring, involving a member of the Group (other than the Company);

18. any decision relating to the remuneration of the Group Managing Director, CFO or Chairman or any manager, consultant or employee of the Group having an annual gross compensation in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-);

19. any decision relating to any share plan or other incentive plan to employees, including the allocation of Management Warrants in favour of members of the management of the Group;

20. any decision relating to the appointment, hiring, termination or amendment of the service or employment agreement of a manager, consultant, director or an employee of a member of the Group having in case of employee an annual gross compensation in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000.); and

21. any agreement for the formation of a joint venture, consortium or partnership.

Board approval shall not be required for any Important Decision if the matter has already been approved by the Shareholders.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is an Important Decision.

**Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one A-Manager and one B-Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board, but only within the limits of such special powers.

**Art. 15. Meetings of the Board.** The Chairman shall chair all meetings of the Board at which he is present and execute the minutes of the meetings of the Board. He shall not have a casting vote. The Chairman shall ensure that all relevant papers for any Board meeting are properly circulated in advance.

If the Chairman is not present at a Board meeting, the Managers present may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting.

The Board shall decide how often Board meetings shall take place provided that:

(i) they are held at least once per calendar quarter; and

(ii) the Chairman or any Manager may convene a Board meeting. Meetings of the Board may be held as physical meetings, or, exceptionally, in writing, by telephone conference or video conference.

All physical Board meetings shall be held in Luxembourg.

At least three (3) Business Days' written notice by email, courier or fax shall be given to each of the Managers of all Board meetings, unless all Managers are present or represented at the meeting. In case of urgency, a Board meeting can

be held with a shorter or no notice period provided that all Managers that are present or represented form a quorum in accordance with article 15.1 and agree to shorten the notice period.

The notice shall be accompanied by a reasonably detailed agenda which shall:

- (i) specify whether any Important Decisions are to be considered; and
- (ii) be accompanied by any relevant papers and background materials.

**Art. 15.1. Quorum.** The quorum at a Board meeting shall be a majority of Managers. For the avoidance of doubt, a Manager shall be regarded as present for the purposes of the quorum if represented by another Manager.

The quorum at a Board meeting where an Important Decision is to be voted on shall be three (3) A-Managers including at least the A-2 Manager and two (2) B Managers.

If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or if a quorum ceases to be present during the course of the meeting, the Manager(s) present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than three Business Days after the original date where the same quorum shall be required.

Notice of the adjourned Board meeting shall be given to all of the Managers.

**Art. 15.2. Voting majority.** The resolutions of the Managers shall be recorded in writing.

Subject to the other provisions of the Articles of Association, at any Board meeting each Manager shall have one vote and decisions at Board meetings shall be taken by a simple majority of both (i) the votes of the A-Managers and (ii) the votes of the B-Managers present or represented.

The majority for Important Decisions shall be the Board Super Majority pursuant to article 13 of the Articles of Association.

If a Manager is absent from a meeting he can be represented by another Manager by giving a proxy in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, to such Manager. Any Manager may represent more than one of his fellow Managers and may cast, in addition to his own vote, as many votes as he has proxies. The Manager granting a proxy to another Manager may direct his proxy holder on how to exercise his vote.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

**Art. 16. Management Fees and Expenses.** Any Manager who incurs expenses in fulfilling his duties as a Manager shall be entitled to have such reasonable and properly documented expenses reimbursed by the Company subject to compliance with the Group expenses policy. Otherwise the Managers shall not be entitled to receive any remuneration by way of salary, commission, fees or otherwise in relation to the performance of their duties as Managers, but without prejudice to any remuneration payable to a Manager pursuant to any provisions provided in the Shareholders' Agreement.

**Art. 17. Conflicts of Interests.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Managers and shall not consider or vote on any such transaction.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18. Managers' Liability.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

**Art. 19. Auditors.** Except where according to the Laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

## Chapter IV. Shareholders

### Art. 20. Powers of the Shareholders.

**Art. 20.1. General powers of the Shareholders.** The Shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

**Art. 20.2. Shareholder Reserved Matters.** The Shareholder Reserved Matters are as follows:

1. approval of the Company's financial statements;
2. allocation of the Company's profit/loss and profit distributions;
3. appointment/removal of Managers;
4. determination of the remuneration of the Managers including the Chairman;
5. appointment/removal of the statutory auditors;
6. an Exit;
7. amendment or termination of the consultancy agreement of the Chairman or the Group Managing Director;
8. transfer of Shares to persons who are not Shareholders;
9. modification to the Articles of Association;
10. changes in share capital of the Company, including issuance of instruments giving access to share capital;
11. merger/contribution/spin-off; and
12. changes to the rights of any class of Shares or equity instruments.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is a Shareholder Reserved Matter.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of Shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held on the second Tuesday of May at 2 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Other General Meetings.** If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of the said documents signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Managers to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** The Shareholders may also meet in a general meeting of Shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Board or by any Mezzanine Shareholder, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any).

The convening notice sent to the Shareholders will set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed.

Each Shareholder shall be notified by the Board or by any Mezzanine Shareholder at least eight days in advance of the time, date and place for the meeting. If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Notwithstanding less stringent provisions of the Laws the quorum for a general meeting of Shareholders shall be one duly authorised representative of each Mezzanine Shareholder, provided that:

(i) if at a duly convened meeting a duly authorised representative of each of the Mezzanine Shareholders is not present, then such meeting shall be adjourned for at least eight days and each Mezzanine Shareholder shall be notified at least eight days in advance of the time, date and place for the reconvened meeting; and

(ii) if duly authorised representatives of the Mezzanine Shareholders representing at least two thirds (2/3) of the share capital of the Company are present at the reconvened meeting then such reconvened meeting shall be quorate.

General meetings of Shareholders will be held at the registered office of the Company or by video and other electronic conferencing means.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman, or in its absence, by a person designated by the Board or by the general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 26. Voting Majority.** At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, in relation to the Shareholder Reserved Matters number 1 to 7, the majority requirement shall be a majority of at least two thirds (2/3) of the capital present or represented.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, in relation to the Shareholder Reserved Matters number 8 the majority requirement shall be a majority of at least three quarters (3/4) of the capital.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, in relation to the Shareholder Reserved Matters number 9 to 12 or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholder or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholders as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted by a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions provided under the Laws.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 33. Definitions.** In these Articles of Association the following definitions should apply:

"Acceptance Notice" has the meaning set out in article 8.3.4 (i)(a) of the Articles of Association;

"Acceptance Period" means the period of 10 Business Days from the date of the Transfer Notice;

"Accepting Shareholder" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(a) of the Articles of Association;

"Additional Securities" has the meaning set out in article 6.1.1 of the Articles of Association;

"Affiliate" means when used with reference to a specified legal entity, means any legal entity that directly or indirectly through one or more intermediaries controls, is controlled by or is under common control with such specified legal entity; for such purposes, the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") means the possession, directly or indirectly, of the power to exercise a decisive influence on the appointment of a majority of the directors of a company or on the management policies of a company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

"Altercap" means Altercap CCA I S.A. (acting on behalf of Compartment 2011-2), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.371;

"Articles of Association" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"A-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"A1-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"A2-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Board" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Board Super Majority" has the meaning set out in article 13 of the Articles of Association;

"Budget" means the budget for the Group as approved by the Board from time to time;

"Business Day" means a day which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in Luxembourg, London or New York;

"B-Managers" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Call Option Agreement" means any agreement referred to as a call option agreement which may exist between the Shareholders, amongst others, and the Company whereby a call option shall be granted over the Shares, as amended from time to time;

"Chairman" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Closing Date" means the day of the expiry of the Acceptance Period;

"Company" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"Control" means the possession, directly or indirectly, of the power to exercise a decisive influence on the appointment of a majority of the directors of a company or on the management policies of a company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, and "Controls" and "Controlled" shall be construed accordingly;

"DCEMF" means DCEMF Holdings Ltd., an exempted company with limited liability governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 166263;

"Drag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"Drag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"Drag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"ECAS" means ECAS 2011-1 Loan B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce under number 34260619;

"Encumbrance" means any claim, charge, mortgage, lien, option, equitable right, power of sale, pledge, hypothecation, retention of title, right of pre-emption, right of first refusal or other third party right(s) or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

"ETS Entitlement" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(b) I. of the Articles of Association;

"Excess Additional Securities" has the meaning set out in article 6.1.2 of the Articles of Association;

"Excess Transfer Securities" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Exit" means each of the following:

- (i) A sale of all Shares in the Company representing the entire share capital of the Company; or
- (ii) a sale of all or substantially all of the assets of the Group; or
- (iii) an IPO of all Shares;

"Final Pre-emption Notice" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(c) of the Articles of Association;

"Fund" means any body corporate, partnership, superannuation scheme, pension fund, collective investment scheme or managed fund that (a) has been established to pool the resources of multiple underlying investors or utilise the resources of one underlying investor, (b) is managed and/or advised by a Fund Manager and (c) has been established to invest in a class of assets or investments, rather than in a single asset or investment, provided;

"Fund Manager" means an entity or person appointed by a Fund to manage and/or advise that Fund on a day-to-day basis in relation to all or part of its assets and undertakings;

"Group" means the Company and any Group Companies from time to time;

"Group Companies" means the Company and its subsidiaries and "Group Company" means any one of them;

"Group Managing Director" means the person appointed from time to time by the Board as managing director of the Group;

"Important Decisions" has the meaning set out in article 13 of the Articles of Association;

"Interest" includes an interest of any kind in or in relation to any Security or any right to control the voting or other rights attributable to any Security, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

"IPO" means the admission of all or any part of the share capital or depository receipts (or equivalent) representing Shares, of the Company to a major internationally recognised stock exchange;

"Laws" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"Legal Reserve" has the meaning set out in article 30 of the Articles of Association;

"Lock-In Period" means the period during which any facility remains outstanding under any agreements which may exist between the Security Agent, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Management" means those members of management who are allocated warrants from time to time;

"Management Warrants" means the warrants which the Company shall issue in favour of members of the management of the Group, from time to time;

"Managers" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Mezzanine Shareholders" means Altercap, ECAS and DCEMF;

"Offer" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Offeror" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Permitted Regulatory Condition" means a bona fide material consent, clearance, approval or permission necessary to enable a Transferring Party and/or Accepting Shareholder to be able to complete a transfer of Securities under the rules or regulations of any stock exchange on which it or any of its Affiliates is quoted; or the rules or regulations of any governmental, statutory or regulatory body in those jurisdictions where the Transferring Party, Accepting Shareholder, the Company or any of their Affiliates carries on business;

"Permitted Transfers" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along" has the meaning set out in article 8.3.2 of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Raiffeisen" means Raiffeisenlandesbank Oberösterreich Aktiengesellschaft, Zweigniederlassung Süddeutschland, a stock corporation duly incorporated under the laws of Austria, with a place of business at Dr.-Emil-Brichta-Straße 9, 94036 Passau, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Passau under number HRB 6518;

"Raiffeisen Warrant" means the warrant which the Company shall issue in favour of Raiffeisen;

"Related Fund" means, in relation to a specified legal entity, a fund which is managed or advised by the same investment manager or investment adviser as such entity or any of its Affiliates or, if it is managed by a different investment manager or investment adviser, a fund whose investment manager or investment adviser is an Affiliate of the investment manager or investment adviser of such entity;

"Relevant Portion" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Remaining Shareholders" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Securities": means the Shares, Warrants and any other instrument giving access to the share capital of the Company, as well as any positions under any agreement which may exist between third party senior lenders, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Security Agent": means Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg, a financial institution organized and existing under the laws of Germany, having its corporate seat at Kaiserstrasse 16, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered under number HRB 32000, acting through its Luxembourg branch, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 119.317;

"Shareholder" means any holder of Shares issued by the Company from time to time;

"Shareholder Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Shareholder Reserved Matters" has the meaning set out in article 20.2 of the Articles of Association;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement which may be concluded between the shareholders of the Company and the Company, as amended from time to time;

"Shares" means any and all shares issued by the Company, including for the avoidance of doubt any shares which shall be issued by the Company from time to time;

"Strip" means the Shares as well as any positions under any agreement which may exist between third party senior lenders, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Third Party Offer" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Third Party Offer Price" has the meaning set out in article 8.3.2 of the Articles of Association;

"Total Tag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Total Tag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Total Tag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Transfer", in the context of Securities or any Interest in Securities, means any of the following: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Securities or any Interest in Securities; (b) create or permit to subsist any Encumbrance over Securities or any Interest in Securities; (c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any Securities; or (d) renounce or assign any right to receive any Securities or any Interest in Securities;

"Transfer Date" has the meaning set out in article 9.1 (iv) of the Articles of Association;

"Transfer Notice" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Transfer Securities" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Transferee" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Transferor" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Transferring Party" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association; and

"Warrants" means the Raiffeisen Warrant and the Management Warrants."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders acknowledged the resignation of (i) Mr Anthony Charles Tovey Martin, (ii) Mr Antoine Clauzel, (iii) Mr François Bourgon, (iv) Mr Gerhardt Sundt, (v) Mr Rudolf Sprengel, and (vi) Mr Armin Selthofer with effect as of the date hereof and resolved to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible save for gross negligence, wilful misconduct or fraud and to resolve again on the said discharge at the next annual general meeting of shareholders.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to appoint as new managers:

- Mr Jesus Castillo Ortega, manager, born on 15 June 1955 in Madrid, Spain, residing at Jose Miguel Guridi 104, 28043 Madrid, Spain as A1-Manager and Chairman of the Board of Managers;
  - Mr Jaime Prieto Galiana, manager, born on 2 June 1976 in Madrid, Spain, residing at 7-9 Cadogan Square, London SW1X 0HT, United Kingdom, as A2-Manager, appointed on the basis of a proposal of Altercap;
  - Mr Jeremy Tebbutt, manager, born on 10 July 1969 in High Wycombe, United Kingdom, residing at 21 Bellevue Road, Barnes, London, SW13 0BJ, United Kingdom as A1-Manager, appointed on the basis of a proposal of ECAS;
  - Mr Tomas Jerabek, manager, born on 6 May 1980 in Brno, Czech Republic, residing at 7 kvetna 949/6, 14900 Prague 4, Czech Republic as A1-Manager, appointed on the basis of a proposal of DCEMF;
  - Mr Frédéric Luc Gardeur, manager, born on 11 July 1972 in Messancy, Belgium, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as B-Manager;
  - Mr Luca Gallinelli, manager, born on 6 May 1964 in Florence, Italy, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as B-Manager; and
  - Mrs Séverine Lambert, manager, born on 20 September 1980 in Virton, Belgium, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as B-Manager;
- each time with immediate effect and for an unlimited duration.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,  
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Altercap CCA I S.A. (agissant au nom et pour le compte du Compartiment 2011-2), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153371 («Altercap»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2013.

ECAS 2011-1 Loan B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 34260619 («ECAS»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, prénommé  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2013.

DCEMF Holdings Ltd, une société exonérée à responsabilité limitée, régie par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Îles Caïmans, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 166263 («DCEMF») et collectivement avec Altercap et ECAS les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, prénommé aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2013.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les associés détenant l'intégralité du capital social de Blue Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf millions deux cent cinquante mille euros (EUR 9.250.000,-), dont le siège social est au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1348 du 4 juillet 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.915 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2985, en date du 22 décembre 2007.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Requalification (i) des trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille vingt-neuf (3.582.029) parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) des trois millions six cent soixante-sept mille neuf cent soixante et onze (3.667.971) parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et (iii) des deux millions (2.000.000) de parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, lesdites parts sociales restantes étant attribuées aux Associés actuels à chaque fois dans la proportion de leur participation respective dans la Société, et avec les droits et privilèges attachés à ces parts sociales tels que prévus dans les statuts de la Société suite à leur modification conformément à la résolution 5 du présent ordre du jour.

2 Réaffectation de (i) onze millions cent quarante-sept mille six cent trente-trois euros (EUR 11.147.633,-) affectés au compte de prime d'émission A1 et (ii) treize millions sept cent quarante-neuf mille cent soixante-douze euros (EUR 13.749.172,-) affectés au compte de prime d'émission A2, au compte de prime d'émission créé en application de l'article 5 des statuts de la Société suite à leur modification conformément à la résolution 5 du présent ordre du jour et ensuite suppression du compte de prime d'émission A1 et du compte de prime d'émission A2.

3 Modification intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de fixer les droits et obligations attachés aux parts sociales et de fixer les règles de gouvernance de la Société.

4 Acceptation de la démission des gérants et octroi d'une décharge à leur égard.

5 Nomination des nouveaux gérants.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de requalifier (i) trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille vingt-neuf (3.582.029) parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) trois millions six cent soixante-sept mille neuf cent soixante et onze (3.667.971) parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et (iii) deux millions (2.000.000) de parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, lesdites parts sociales restantes étant attribuées aux Associés actuels de la Société à chaque fois dans la proportion de leur participation respective dans la Société, et avec les droits et privilèges attachés à ces parts sociales tels que prévus dans les statuts de la Société suite à leur modification.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de réaffecter (i) onze millions cent quarante-sept mille six cent trente-trois euros (EUR 11.147.633,-) affectés au compte de prime d'émission A1 et (ii) treize millions sept cent quarante-neuf mille cent soixante-douze euros (EUR 13.749.172,-) affectés au compte de prime d'émission A2, au compte de prime d'émission créé en application de l'article 5 des statuts de la Société suite à leur modification conformément à la résolution 5 du présent ordre du jour et ensuite de supprimer le compte de prime d'émission A1 et le compte de prime d'émission A2.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier intégralement les statuts de la Société, sans modifier l'objet social de la Société, afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de fixer les droits et obligations attachés aux parts sociales et de fixer les règles de gouvernance de la Société.

En conséquence, les statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit:

**«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés.

La Société adopte la dénomination «Blue Holding Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, qui se produisent ou sont imminents, sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autres, de la souscription ou de l'acquisition de tous titres et droits sous la forme de participation, d'apport, d'achat à prise ferme ou option, de négociation ou par tout autre moyen, ou d'instruments de crédit financier, de toute forme que ce soit, et de l'administration, du développement et de la gestion de ces participations.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir un quelconque type de crédit et lever des fonds au moyen, notamment, mais pas seulement, de l'émission d'obligations, de billets, billets à ordres, certificats et autres instruments de crédit ou de fonds propres, convertibles ou non en parts sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou autres, l'avance, le prêt ou le dépôt d'argent ou le crédit fait aux Affiliés au moyen notamment, mais pas seulement, de la souscription d'obligations, de billets, de certificats, et d'autres instruments de crédit ou de fonds propres, convertibles ou non en parts sociales d'un quelconque Affilié.

La Société peut également contracter toutes les garanties, gages ou toutes les autres formes de sûretés, par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs immobiliers (présents ou futurs) de l'entreprise ou par l'ensemble ou n'importe laquelle de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou de toutes

obligations de la Société et de l'un quelconque des Affiliés, ou de tout gérant, gérant ou autre fondé de pouvoir de la Société ou de l'un quelconque des Affiliés, et d'offrir toute assistance aux Affiliés dans le cadre des Lois.

La Société pourra également s'engager dans tous les contrats incluant, mais pas seulement, des accords de partenariat, des conventions de prise ferme, des conventions de commercialisation, des conventions de gestion, des conventions de conseil, des conventions d'administration et autres contrats de services, contrats de vente, liés directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 31 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions deux cent cinquante mille euros (EUR 9.250.000,-) divisé en neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

### Art. 6. Augmentation et Réduction de Capital.

**Art. 6. 1. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 6.1.1.** Sous réserve de l'article 6.1.3 des Statuts, toute attribution de Parts Sociales, bons de souscription de parts sociales ou autres titres proposée par la Société (ces Parts Sociales, bons de souscription de parts sociales ou autres titres étant appelés «Titres Additionnels») est en premier lieu offerte à la souscription aux Associés dans la proportion du nombre de Parts Sociales détenues à ce moment par chacun des Associés par rapport à l'ensemble des Parts Sociales émises.

**Art. 6.1.2.** Une telle offre sera faite par notice écrite envoyée par le Conseil de Gérance précisant le nombre de Titres Additionnels auxquels ledit Associé a droit et précisant un délai (d'au moins deux (2) semaines) dans lequel l'offre (si elle n'est pas acceptée) est réputée avoir été refusée. De telles offres ne sont pas cessibles (sauf à un Affilié ou à un Fonds Afférent d'un Associé soumis à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée), ne peuvent pas être divisées ou consolidées et peuvent être acceptées en intégralité ou en partie. Les Associés acceptant l'offre sont en droit d'indiquer qu'ils accepteraient, aux mêmes conditions, les Titres Additionnels qui n'ont pas été acceptés par les autres Associés (les «Titres Additionnels Excédentaires»). Tout Titre Additionnel Excédentaire sera attribué aux Associés qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Titres Additionnels Excédentaires. Les Titres Additionnels Excédentaires seront attribués au pro rata du nombre global de Parts Sociales détenues par les Associés acceptant les Titres Additionnels Excédentaires (à condition qu'aucun Associé ne se voit attribuer plus que le nombre maximal de Titres Additionnels Excédentaires qu'il avait indiqué vouloir accepter). Si, en raison de l'inégalité du nombre de nouveaux Titres Additionnels à émettre et du nombre de Parts Sociales détenues par les Associés en droit de recevoir l'offre des nouveaux Titres Additionnels, des difficultés apparaissent dans la répartition de ces nouveaux Titres Additionnels entre les Associés, le nombre de parts sociales sera arrondi à la hausse de façon à ce qu'il n'y a plus d'inégalité.

**Art. 6.1.3.** L'article 6.1.1 des Statuts n'est pas applicable à:

- (i) une émission de Titres Additionnels proposée par la Société conformément à un plan d'intéressement des dirigeants (y compris en vertu de programmes d'options d'achat d'actions) approuvé par le Conseil de Gérance;
- (ii) tous les Titres Additionnels émis en relation avec ou en considération d'une coentreprise (joint venture), acquisition ou autre restructuration approuvée par le Conseil de Gérance, tant que tous les Associés sont dilués proportionnellement; et
- (iii) toutes les émissions ou tous les exercices de Bons de Souscription de Parts Sociales.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La Cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle Cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par l'assemblée générale des Associés.

**Art. 8. Cession de Titres.** La Cession de Titres est réglée par le présent Article 8 et peut en outre être réglée par tout Pacte d'Associés qui peut être conclu à tout moment.

#### **Art. 8.1. Dispositions générales.**

**Art. 8.1.1.** Pendant la Période d'Indisponibilité, aucun Associé ni Raiffeisen ne peut Céder ses Titres à quiconque sans avoir obtenu le consentement préalable écrit des autres Associés, sauf si cette Cession est (i) une Cession Admise ou si (ii) la Cession est réalisée au profit d'un autre Associé (auquel cas l'article 8.3 des Statuts s'applique). Après la fin de la Période d'Indisponibilité, les Cessions peuvent être effectuées en accord avec l'article 8.3 des Statuts également à des tiers de bonne foi.

**Art. 8.1.2.** La Gérance ne peut Céder les Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance ou tous autres Titres en vertu d'un régime de primes d'encouragement à l'intention de la gérance à moins qu'une telle Cession ne soit une Cession Admise.

**Art. 8.1.3.** Pour toute Cession admise (autre qu'une Cession Admise à un Affilié ou à un Fonds Afférent) toute Cession de Titres requiert qu'à un même moment et à la même personne (ou à un Affilié ou un Fonds Afférent de cette personne) soit Cédé un montant proportionnel de tous les éléments du Strip.

**Art. 8.1.4.** Conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, une Cession de Parts Sociales à une personne qui n'est pas un Associé, y compris une Cession Admise, requiert l'autorisation préalable de l'assemblée des Associés de la Société avec une majorité d'au moins trois quart du capital social.

**Art. 8.2. Cessions Admises.** Les Cessions suivantes sont des «Cessions Admises»:

(i) Toute Cession par un Associé ou Raiffeisen (le «Cédant») de tout ou partie de ses Titres à un Affilié ou à un Fonds Afférent (le «Cessionnaire»), à condition que le Cessionnaire recède, et le Cédant doit faire en sorte que le Cessionnaire recède ses Titres au Cédant ou à un autre Affilié ou à un Fonds Afférent au Cédant immédiatement si le Cessionnaire cesse d'être un Affilié ou un Fonds Afférent au Cédant;

(ii) Toute Cession par un membre de la Gérance de l'intégralité ou d'une partie de ses Titres à une entité Contrôlée par ledit membre de la Gérance, à condition que cette entité recède, et ledit membre de la Gérance doit faire en sorte que cette entité recède ses Titres à ce membre de la Gérance ou à une autre entité Contrôlée par ledit membre de la Gérance immédiatement si cette entité cesse d'être contrôlée par ledit membre de la Gérance;

(iii) Tout gage de Parts Sociales par un Fonds qui est un Associé aux investisseurs de ce Fonds;

(iv) Toute Cession par un Associé ou Raiffeisen qui résulte de l'exercice par l'Agent de Garantie de l'option d'achat en vertu de la Convention d'Option d'Achat concernée;

(v) L'attribution des Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance à des membres de la Gérance;

(vi) Toute Cession relative à ou en lien avec une Sortie; et

(vii) Tout gage octroyé par DCEMF, ECAS et Altercap sur les Parts Sociales au profit de l'Agent de Garantie et toute Cession de Parts Sociales suite à une réalisation de ces gages.

#### **Art. 8.3. Procédure de préemption.**

**Art. 8.3.1.** En vue d'éviter tout doute, la procédure de préemption ne s'applique pas aux Cessions Admises.

Un Associé ou Raiffeisen (l'«Associé Cédant») peut Céder tout ou partie de ses Titres (les «Titres de Cession») à un tiers de bonne foi ou à un Associé uniquement si, après avoir reçu une offre pour ces Titres de Cession (l'«Offre du Tiers») d'un tiers de bonne foi ou d'un Associé Offrant»), il offre en premier de céder les Titres de Cession aux autres Associés (les «Associés Restants») aux conditions de ladite Offre du Tiers.

**Art. 8.3.2.** L'Offre du Tiers doit:

(i) être pour l'intégralité ou une partie des Titres détenus par l'Associé Cédant;

(ii) être irrévocable et inconditionnelle excepté pour toute Condition Réglementaire Admise;

(iii) indiquer le prix de l'Offre du Tiers qui doit uniquement être une contrepartie numéraire (le «Prix de l'Offre du Tiers») et payable à l'achèvement de la Cession.

(iv) contenir tous les termes et conditions matériels (y inclus la date d'achèvement souhaitée de l'offre) et toute Condition Réglementaire Admise; et

(v) inclure une offre d'acquérir la même proportion de Titres détenus par les Associés Restants et Raiffeisen au même prix et à des conditions non moins favorables que les Titres de Cession (une «Sortie Conjointe Proportionnée»).

**Art. 8.3.3.** Dans les 5 Jours Ouvrables suivant la réception d'une Offre du Tiers qu'il a l'intention d'accepter, un Associé Cédant émet un avis écrit (l'«Avis de Cession») à l'attention des Associés Restants et de Raiffeisen, avec copie adressée à la Société, l'informant de l'Offre du Tiers (comprenant le nom de l'Offrant, le Prix de l'Offre du Tiers et les termes et conditions principaux de l'Offre du Tiers), et lors de l'émission de l'Avis de Cession, l'Associé Cédant est réputé:

(i) faire une offre de cession de cette portion des Titres de Cession à chaque Associé Restant reflétant, arrondi à la hausse, le nombre de Parts Sociales détenues à ce moment-là par l'Associé Restant par rapport au nombre total de Parts sociales détenues par les Associés Restants (la «Part Concernée»); et

(ii) si aucun Associé Restant ne souhaite acquérir sa Part Concernée des Titres de Cession conformément à l'article 8.3.3 (i) des Statuts (les «Titres de Cession Excédentaires»), faire une offre pour céder ces Titres de Cession Excédentaires aux autres Associés Restants,

(ensemble l'«Offre») au même prix et selon des termes qui ne sont pas moins favorables que ceux prévus dans l'Offre du Tiers, excepté que les Associés Restants ont le droit d'exiger l'ajout de toute Condition Réglementaire Admise nécessaire, ou l'ajustement de toute Condition Réglementaire Admise existante, mais uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour achever la Cession des Titres de Cession.

**Art. 8.3.4.** Les Associés Restants et (en ce qui concerne le Droit de Sortie Conjointe Proportionnée seulement) Raiffeisen qui reçoivent un Avis de Cession peuvent agir de la manière suivante:

(i) Accepter l'Offre

(a) Si avant la Date de Clôture un Associé Restant souhaite acquérir sa Part Concernée des Titres de Cession au Prix de l'Offre du Tiers, il doit adresser un avis écrit à l'Associé Cédant, avec copie adressée à la Société, exprimant son acceptation de l'Offre (l'«Avis d'Acceptation») et ledit Associé Restant (l'«Associé Acceptant»). L'Associé Restant est en droit d'indiquer dans son Avis d'Acceptation que, dans le cas où les offres d'un Associé Acceptant conformément aux dispositions des articles 8.3.4 (i) (a) et 8.3.4 (i) (b) III. des Statuts ne recouvrent pas tous les Titres de Cession de sorte que l'Associé Cédant est libre d'accepter l'Offre du Tiers et de céder tous les Titres de Cession à l'Offrant conformément à l'article 8.3.4 (d) des Statuts, alternativement il exerce son Droit de Sortie Conjointe Proportionnée conformément à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts, et dans ce cas l'Avis d'Acceptation concerné est réputé constituer un Avis de Sortie Conjointe Proportionnée au sens de l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts. Un Avis d'Acceptation est irrévocable. Si l'Associé Restant ne souhaite pas accepter l'Offre, il peut soit envoyer à l'Associé Cédant, avec copie adressée à la Société, un avis écrit déclinant l'Offre au plus tard à la Date de Clôture, soit ne rien faire, auquel cas il doit être réputé avoir décliné l'Offre.

(b) Si, à la Date de Clôture, l'Associé Cédant n'a pas reçu d'Avis d'Acceptation de tous les Associés Restants:

I. chaque Associé Acceptant est en droit (mais pas obligé) d'acquérir le nombre de Titres de Cession Excédentaires reflétant, aussi précisément que possible, le nombre de Titres de Cession représentés par sa Part Concernée par rapport au nombre total de Titres de Cession pour lesquels des Avis d'Acceptation ont été reçus (le "Droit aux TCE");

II. Dans un délai de un Jour Ouvrable après la Date de Clôture, l'Associé Cédant doit envoyer un avis écrit à chaque Associé Acceptant de son Droit aux TCE; et

III. Dans un délai de trois Jours Ouvrables après la Date de Clôture, chaque Associé Acceptant doit envoyer un avis écrit à l'Associé Cédant, avec copie adressée à la Société, avec le nombre (le cas échéant) de Titres de Cession Excédentaires qu'il accepte d'acquérir dans le cadre de son Droit aux TCE, ainsi que le nombre (le cas échéant) de Titres de Cession Excédentaires additionnels qu'il accepte d'acquérir en plus de son Droit aux TCE. En l'absence d'un tel avis écrit, l'Associé Acceptant doit être considéré comme ayant accepté de n'acquérir aucun de ses Droits aux TCE.

(c) Dans un délai de cinq Jours Ouvrables après la Date de Clôture, l'Associé Cédant doit notifier (a) à la Société les noms et adresses des Associés Acceptants qui ont accepté d'acquérir les Titres de Cession et le nombre de Titres de Cession que chaque Associé Acceptant a accepté d'acquérir; et (b) à chaque Associé Acceptant le nombre de Titres de Cession qu'il a accepté d'acquérir (l'«Avis Final de Préemption»). Si deux ou plusieurs Associés Acceptants ont indiqué dans l'avis envoyé conformément à l'article 8.3.4(i)(b)III. des Statuts qu'ils sont intéressés pour acquérir les Titres de Cession Excédentaires en excès de leurs Droits aux TCE respectifs, ces Titres de Cession Excédentaires sont répartis entre les Associés Acceptants proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé Acceptant par rapport au nombre total de Parts Sociales détenues par tous les Associés Acceptants.

(d) Si les offres des Associés Acceptants émises conformément aux articles 8.3.4(i)(a) et 8.3.4(i)(b)III. des Statuts ne concernent pas tous les Titres de Cession, l'Associé Cédant est alors libre d'accepter l'Offre du Tiers et de céder tous les Titres de Cession à l'Offrant dans un délai de un mois à partir de la Date de Clôture au Prix de l'Offre du Tiers et à des termes n'étant pas plus favorables que ceux de l'Offre du Tiers.

(e) La Cession des Titres de Cession aux Associés Acceptants doit être réalisée en conformité avec l'article 9 des Statuts et les termes et conditions de l'Offre concernée. En cas de conflit entre les dispositions de l'article 9 des Statuts et les termes et conditions de l'Offre concernée, l'article 9 des Statuts primera.

(ii) Le Droit de Sortie Conjointe Proportionnée

(a) Sans préjudice de l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts, un Associé Restant qui ne souhaite pas accepter l'Offre a le droit d'adresser un avis écrit (l'«Avis de Sortie Conjointe Proportionnée») à l'Associé Cédant jusqu'à la Date de Clôture, avec copie adressée à la Société, décidant de céder la même proportion de ses Parts Sociales que celle que l'Associé Cédant propose de Céder (la «Sortie Conjointe Proportionnée de Titres») à l'Offrant, au même prix et à des termes non moins favorables que ceux contenus dans l'Offre du Tiers (le «Droit de Sortie Conjointe Proportionnée»).

(b) Le Droit de Sortie Conjointe Proportionnée doit également s'appliquer aux Titres détenus par Raiffeisen, en vertu des mêmes termes et conditions que ceux s'appliquant aux Associés Restants.

(c) Si un Associé Restant (soit en vertu de l'article 8.3.4 (i)(a) ou de l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts) ou Raiffeisen émet un Avis de Sortie Conjointe Proportionnée, il est interdit à l'Associé Cédant de céder ses Titres de Cession à l'Offrant à moins que l'Offrant n'accepte d'acheter les Titres de la Sortie Conjointe Proportionnée au même moment et en plus des Titres de Cession, au même prix numéraire et à des conditions non moins favorables que celles contenues dans l'Offre du Tiers.

#### **Art. 8.3.5.**

(i) Si les Associés décident avec la majorité d'au moins deux tiers (2/3) du capital social présent ou représenté qu'une Sortie doit avoir lieu, alors

(a) dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle l'Associé Cédant accepte l'Offre du Tiers, l'Associé Cédant peut adresser un avis écrit (l'«Avis d'Entraînement») aux Associés Restants, à Raiffeisen et à la Gérance exigeant que ces derniers cèdent à l'Offrant, aux termes (y compris les représentations, les garanties et les indemnités) de l'Offre du Tiers l'intégralité (et non une partie uniquement) de leurs Titres respectifs (l'«Entraînement de Titres») (le «Droit d'Entraînement»); le prix des Bons de Souscription de Parts Sociales doit être égal au prix des Parts Sociales tel qu'énoncé dans l'Offre du Tiers moins le prix d'exercice des Bons de Souscription de Parts Sociales tel qu'énoncé dans les termes et conditions des Bons de Souscription de Parts Sociales concernés.

(b) le Droit d'Entraînement ne s'applique pas si (a) l'Offrant est un Affilié ou un Fonds Afférent de l'Associé Cédant ou si (b) la contrepartie à l'Entraînement de Titres n'est pas constituée uniquement d'espèces et/ou de titres liquides;

(c) en l'absence d'un Avis d'Entraînement les Associés Restants peuvent adresser un avis écrit (l'«Avis d'Entraînement Global») devant être reçu par l'Associé Cédant au moins 30 jours avant la Sortie, afin de céder tous leurs Titres respectifs (l'«Entraînement Global de Titres») à l'Offrant, au même prix et à des conditions non moins favorables que celles contenues dans l'Offre du Tiers (le «Droit d'Entraînement Global»). Dans l'hypothèse d'un exercice par Raiffeisen ou de la Gérance de leur Droit d'Entraînement Global, le prix des Bons de Souscription de Parts Sociales doit être égal au prix des Parts Sociales tel qu'indiqué dans l'Offre du Tiers moins le prix d'exercice des Bons de Souscription de Parts Sociales tel qu'indiqué dans les termes et conditions des Bons de Souscription de Parts Sociales concernés.

(ii) Toute Cession faite en application du présent article 8.3.5 des Statuts est réalisée en même temps que celle des Titres de Cession. Les Associés, Raiffeisen et la Gérance supportent les coûts et dépenses de la procédure de Sortie au pro rata des bénéfices reçus par chaque partie pour les Parts Sociales et les Bons de Souscription de Parts Sociales cédés par cette partie.

**Art. 8.3.6.** Si l'Offrant n'acquiert pas les Titres de Cession conformément à l'article 8.3 des Statuts alors les procédures indiquées au présent article 8.3 des Statuts s'appliquent en totalité à chaque offre nouvelle ou modifiée, qu'elle soit ou non du même Offrant.

#### **Art. 9. Termes et Conséquences des Cessions de Titres.**

**Art. 9.1. Réalisation des Cessions.** Toute Cession des Titres de Cession effectuée en application de l'article 8.3 des Statuts en vertu d'un droit de préemption doit être faite en conformité avec les termes énoncés dans le présent article 9.1 des Statuts.

(i) L'Associé Cédant et le(s) Associé(s) Acceptant(s) ont le droit d'exiger l'ajout de Conditions Règlementaires Admises nécessaires ou l'ajustement de Conditions Règlementaires Admises existantes, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour permettre la réalisation de la Cession des Titres de Cession.

(ii) Les Associés Cédants et le(s) Associé(s) Acceptant(s) doivent chacun s'efforcer, dans la mesure du possible, d'assurer la satisfaction de toutes les Conditions Règlementaires Admises qui lui sont applicables aussi tôt que possible mais à condition que cela ne crée pas une obligation de la part d'un Associé d'assumer des dépenses matérielles afin d'obtenir la même chose, ou que cela oblige un Associé à prendre des décisions qui vont potentiellement avoir un tel effet négatif sur le développement actuel ou futur de l'activité de cet Associé qu'il serait déraisonnable de s'attendre que cet Associé prenne une telle décision.

(iii) Si l'une des Conditions Règlementaires Admises n'est pas satisfaite ou a été abandonnée dans les six mois après envoi de l'Avis de Cession, alors l'Avis de Cession devient caduc. Dans cette hypothèse, les Titres de Cession sont proposés à l'Offrant qui avait antérieurement émis une Offre du Tiers mais qui n'a pas pu l'exécuter en raison de l'exercice par les Associés Acceptants de leurs droits de préemption.

(iv) La Réalisation de la Cession des Titres de Cession doit avoir lieu 15 Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Préemption Final ou la date de satisfaction ou de renoncement à toutes les Conditions Règlementaires Admises (en

fonction de ce qui intervient en dernier) (la «Date de Cession») et à une heure et en un lieu raisonnables convenus par l'Associé Cédant et le(s) Associé(s) Acceptant(s) ou, à défaut, à 11 heures HEC au siège social de la Société.

(v) À la date ou avant la Date de Cession l'Associé Cédant doit transmettre aux Associé(s) Acceptant(s) en ce qui concerne les Titres de Cession:

(a) en cas de Parts Sociales: un contrat de cession dûment signé ou un instrument similaire pour la Cession de Parts Sociales;

(b) en cas de Cession de Titres qui ne sont pas des Parts Sociales: un contrat de cession dûment signé ou d'autres instruments similaires.

(vi) En échange de la transmission des documents énoncés à l'article 9.1(v) des Statuts chaque Associé Acceptant doit payer la contrepartie totale due pour les Titres de Cession acquis par lui à l'Associé Cédant pour 17 heures HEC à la Date de Cession.

**Art. 10. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les Associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 11. Gérants.** La Société est gérée et administrée par sept gérants (les «Gérants»). Qui formeront un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») de la manière suivante:

(i) quatre (4) Gérants A:

(a) la nomination de l'un des Gérants A doit être proposée par DCEMF et ce Gérant A doit être nommé par l'assemblée des Associés conformément au présent article 11 (un "Gérant A1");

(b) la nomination de l'un des Gérants A doit être proposée par ECAS et ce Gérant A doit être nommé par l'assemblée des Associés conformément au présent article 11 (un "Gérant A1");

(c) un Gérant A est le président du Conseil de Gérance (le «Président») et est nommé par l'assemblée des Associés conformément au présent article 11 (un "Gérant A1"); et

(d) la nomination de l'un des Gérants A doit être proposée par Altercap et ce Gérant A doit être nommé par l'assemblée des Associés conformément au présent article 11 (le "Gérant A2" et ensemble avec les Gérants A1 les "Gérants A");

(ii) trois (3) Gérants B (chacun un "Gérant B") nommés par l'assemblée des Associés conformément au présent article 11 des Statuts.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée des Associés, à une majorité d'au moins deux tiers (2/3) du capital social présent ou représenté, qui déterminera la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des Associés à une majorité d'au moins deux tiers (2/3) du capital social présent ou représenté.

Chaque Mezzanine Associé a le droit de proposer la nomination de l'un des Gérants A (un «Gérant Associé»). Aux fins de l'application de cet article 11 des Statuts, les Parts Sociales détenues par les Affiliés et les Fonds Afférents sont traitées comme si elles étaient détenues uniquement par le Mezzanine Associé concerné.

Le droit de proposer la révocation d'un Gérant Associé suit le droit de proposer la nomination de ce Gérant Associé.

Dans l'hypothèse d'une démission, d'une révocation de mandat ou de toute autre forme de résiliation du mandat d'un Associé Gérant, le droit de proposer des candidats pour remplir la vacance en résultant appartient au Mezzanine Associé qui avait proposé la nomination de l'Associé Gérant concerné.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est responsable de la gestion générale de l'activité de la Société. Le Conseil de Gérance est compétent pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sauf pour les matières qui sont réservées par les Lois à l'assemblée générale des Associés de la Société ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés en tant que Matières Réservées aux Associés conformément à l'article 20.2 des Statuts.

La Société ne doit pas réaliser des opérations ou adopter des résolutions, et la Société ne doit réaliser aucune opération, concernant une Décision Importante sauf si le Conseil de Gérance a approuvé ladite opération avec la Super Majorité du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Décisions Importantes.** Toute opération relative à des décisions importantes (telles que décrites ci-dessous - les «Décisions Importantes») requiert l'approbation préalable du Conseil de Gérance avec une majorité d'au moins trois (3) Gérants A incluant le Gérant A2 et deux (2) Gérants B (la «Super Majorité du Conseil de Gérance»).

Les Décisions Importantes sont les suivantes:

1. l'approbation du Budget annuel et de toutes les modifications y relatives
2. toute modification des procédures comptables de la Société ou de tout membre du Groupe (sauf si cette modification est requise par la Loi ou par une exigence comptable);
3. nomination et révocation des commissaires aux comptes d'un membre du Groupe sauf pour la Société;

4. toute décision qui pourrait requérir le consentement préalable des prêteurs ou qui déclencherait une défaillance ou un remboursement obligatoire conformément à tout contrat pouvant exister entre l'Agent de Garantie, entre autres, et la Société et qui stipulerait de telles obligations, tel que modifié de temps à autre;

5. toute modification matérielle dans l'activité ou la stratégie d'un membre du Groupe;

6. tout accord entre un membre du Groupe et, directement ou indirectement, (i) un membre de la Gérance ou (ii) tout Associé de la Société ou (iii) tout parent d'un Associé ou d'un membre de la Gérance ou (iv) toute entité qui est un Affilié ou un Fonds Afférent de l'une quelconque des personnes précédentes (avec abstention de la partie intéressée);

7. toute proposition relative à l'émission ou au rachat/remboursement de titres par une filiale de la Société et toute proposition relative à la modification des statuts d'une filiale;

8. approuver, modifier ou révoquer (en tout ou en partie) une liste de signataires autorisés spécifiant les niveaux de pouvoirs pour les différents niveaux de l'équipe de gérance du Groupe;

9. tous nouveaux prêts ou endettements d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), sauf si ces prêts ou endettements sont inclus dans le Budget annuel tel qu'approuvé;

10. tout gage, garantie ou sûreté de toute sorte pour garantie d'une somme d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à l'exception de ceux accordés dans le cours ordinaire des affaires en rapport avec le financement de capex approuvés par le Conseil de Gérance ou qui figurent dans le Budget annuel tel qu'il a été approuvé;

11. l'approbation des comptes de tout membre du Groupe (sauf ceux de la Société) à la fin de l'exercice social et l'affectation des résultats;

12. l'ouverture, ou la poursuite, ou un accord amiable en relation avec toute procédure judiciaire, arbitrale, ou gouvernementale lorsque le montant impliqué est supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-);

13. la conclusion, modification substantielle ou résiliation d'un contrat quelconque dont la durée est supérieure à 2 années ou qui pour un membre quelconque du Groupe représente un coût supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) ou génère un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) dans chaque cas pendant sa durée (ou sur un an si le contrat est à durée indéterminée);

14. toute acquisition, investissement ou engagement d'investir supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par transaction (sauf si cet investissement est dans le budget annuel tel qu'approuvé) et tout investissement dans le budget annuel tel qu'approuvé supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) s'il est détaillé dans ledit budget ou cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) s'il n'est pas détaillé dans ledit Budget;

15. toute aliénation (y inclus la location) d'actifs d'une valeur comptable supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par transaction (sauf si cette acquisition ou aliénation est dans le Budget annuel tel qu'il a été approuvé);

16. toute décision en relation avec une possible introduction en bourse d'un membre du Groupe, y compris le choix des conseillers financiers;

17. toute dissolution, liquidation, insolvabilité, fusion, scission ou tout autre type de restructuration impliquant un membre du Groupe (autre que la Société);

18. toute décision relative à la rémunération du Directeur Général du Groupe, du Directeur Financier ou du Président ou de tout gérant, consultant ou salarié du Groupe ayant une rémunération annuelle brute supérieure à cent mille euros (EUR 100.000,-);

19. toute décision relative à tout plan d'attribution de parts sociales ou tout autre plan d'intéressement des salariés, y compris l'attribution de Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance en faveur des membres de la Gérance du Groupe;

20. toute décision relative à la nomination, au recrutement, à la résiliation ou à la modification d'un contrat de travail ou de services d'un gérant, consultant, directeur ou salarié d'un membre du Groupe ayant dans le cas d'un salarié une rémunération annuelle brute supérieure à cent mille euros (EUR 100.000,-); et

21. tout contrat pour la formation d'une coentreprise (joint venture), d'un consortium ou d'un partenariat (partnership).

L'accord du Conseil de Gérance n'est pas requis pour toute Décision Importante si l'opération a déjà été approuvée par les Associés.

Une série de transactions liées doit être interprétée comme une transaction unique, et toutes les sommes engagées dans les transactions liées doivent être additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'une Décision Importante.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou à des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs spéciaux de signature.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance auxquelles il est présent et signera les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Il n'aura pas de voix prépondérante. Le Président s'assure que tous les documents concernés pour toutes les réunions du Conseil de Gérance sont dûment circulés en avance.

Si le Président est absent à une réunion du Conseil de Gérance, les gérants présents peuvent nommer l'un d'entre eux en qualité de Président pour la réunion concernée.

Le Conseil de Gérance décide du nombre de fois ou il se réunira, à condition que:

- (i) les réunions soient tenues au moins une fois par trimestre calendaire; et
- (ii) le Président ou tout Gérant puisse convoquer une réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir sous forme de réunions physiques, ou, exceptionnellement, par écrit, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Toutes les réunions physiques du Conseil de Gérance doivent se tenir au Luxembourg.

Une convocation écrite doit être donnée par courriel, courrier, ou fax à chaque Gérant pour toutes les réunions du Conseil de Gérance trois (3) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, sauf si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion. En cas d'urgence, une réunion du Conseil de Gérance peut se tenir sans période de convocation ou avec une période de convocation plus courte à condition que tous les Gérants présents ou représentés forment un quorum conformément à l'article 15.1 et acceptent de réduire la période de convocation.

La convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour raisonnablement détaillé qui doit:

- (i) spécifier si des Décisions Importantes doivent être considérées;
- (ii) être accompagné de tous les documents pertinents et de la documentation y afférent.

**Art. 15.1. Quorum.** Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer qu'en présence de la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins. Pour éviter tout doute, un Gérant est réputé présent pour les besoins de quorum s'il est représenté par un autre Gérant.

Le quorum à une réunion du Conseil de Gérance où une Décision Importante est votée est de trois (3) Gérants A comprenant au moins le Gérant A2 et deux (2) Gérants B.

Si un quorum n'est pas atteint dans la demi-heure de l'heure prévue pour la réunion ou si le quorum cesse d'être satisfait au cours de la réunion, les Gérants présents reportent la réunion du Conseil de Gérance à une heure et en un lieu déterminé plus de trois Jours Ouvrables après la date initiale où le même quorum doit être atteint.

Une convocation de la réunion du Conseil de Gérance reportée est donnée à tous les Gérants.

**Art. 15.2. Majorités de Vote.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Sous réserve des autres dispositions des Statuts, chaque Gérant a une voix à chaque réunion du Conseil de Gérance et les décisions seront prises à la majorité simple des voix parmi (i) les votes des Gérants A et (ii) les votes des Gérants B présents ou représentés.

La majorité pour les Décisions Importantes est la Super Majorité du Conseil de Gérance prévue à l'article 13 des Statuts.

Si un Gérant est absent d'une réunion du Conseil de Gérance, il peut se faire représenter en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme étant son mandataire. Tout Gérant peut représenter plus d'un autre Gérant et peut voter, en plus de son propre vote, pour autant de voix qu'il détient de pouvoirs de représentation. Le Gérant donnant un pouvoir de représentation à un autre Gérant peut indiquer à son représentant comment exercer son vote.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Gérants quelconques agissant conjointement.

**Art. 16. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de se conformer aux directives de dépenses du Groupe, un Gérant qui s'expose à des dépenses en relation avec la gestion de la Société est en droit de se faire rembourser par la Société les dépenses raisonnablement effectuées et convenablement documentées. Les gérants ne sont pas en droit de recevoir une rémunération par un salaire, une commission, des honoraires ou autres en relation avec leurs devoirs en tant que Gérants, sous réserve d'une rémunération payable à un Gérant conformément aux dispositions du Pacte d'Associés.

**Art. 17. Conflits d'Intérêts.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle intervient dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, directeur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera

autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 18. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 19. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par l'assemblée des Associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

## Chapitre IV. Des associés

### Art. 20. Pouvoirs des Associés.

**Art. 20.1. Pouvoirs Généraux des Associés.** Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Associé unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

**Art. 20.2. Questions Réservées aux Associés.** Les Questions Réservées aux Associés sont les suivantes:

1. l'approbation des états financiers de la Société;
2. l'attribution des profits / pertes de la Société et les distributions de profits;
3. la nomination / révocation de Gérants;
4. la fixation de la rémunération des Gérants, y compris du Président;
5. la nomination/révocation des commissaires;
6. une Sortie;
7. la modification ou résiliation du contrat de consultant du Président ou du Directeur Général du Groupe;
8. le transfert de Parts Sociales à des personnes qui ne sont pas des Associés;
9. la modification des Statuts;
10. les modifications du capital social de la Société, y compris l'émission de titres donnant accès au capital;
11. une fusion / un apport / une scission; et
12. les modifications des droits d'une catégorie de Parts Sociales ou de titres de capital.

Une série de transactions liées doit être interprétée comme une transaction unique, et toutes les sommes engagées dans les transactions liées doivent être additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'une Question Réservée aux Associés.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, aura lieu le deuxième mardi de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour où les banques ne sont généralement pas ouvertes au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs Associés, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant l'envoi du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par un texte écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle des Associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 23. Convocation aux Assemblées Générales.** Les Associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants ou de l'un des Mezzanine Associés, subsidiairement, du commissaire aux comptes (le cas échéant).

La convocation envoyée aux Associés indiquera dans un agenda et de manière raisonnablement détaillée les affaires à traiter.

Chaque Associé doit être convoqué par le Conseil de Gérance ou par l'un des Mezzanine Associés au moins huit jours à l'avance de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Nonobstant des dispositions des Lois moins strictes, le quorum pour une assemblée générale des Associés correspond à un représentant dûment autorisé pour chaque Mezzanine Associé, pour autant que:

(i) si lors d'une assemblée dûment convoquée, un représentant dûment autorisé n'est pas présent pour chaque Mezzanine Associé, ladite assemblée est ajournée pour au moins huit jours et chaque Mezzanine Associé est convoqué au moins huit jours à l'avance de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale reconvoquée; et

(ii) si des représentants dûment autorisés des Mezzanine Associés représentant au moins deux tiers (2/3) du capital social de la Société sont présents à l'assemblée générale reconvoquée, cette assemblée générale reconvoquée est réputée avoir atteint le quorum.

Les assembles générales des Associés sont tenues au siège de la Société ou par visioconférence ou autre moyen de conférence électronique.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Associés.

Un Associé peut participer à toute assemblée générale en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des Associés est présidée par le Président, ou en son absence, par une personne désignée par le Conseil de Gérance ou par l'assemblée générale des Associés.

Le Président de l'assemblée générale des Associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des Associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 26. Majorité Votante.** Lors de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en relation avec les Questions Réservées aux Associés prévues aux points 1 à 7, la majorité exigée sera la majorité d'au moins deux tiers (2/3) du capital social présent ou représenté.

Lors de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en relation avec la Question Réservée aux Associés prévue au point 8, la majorité exigée sera la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Lors de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en relation avec les Questions Réservées aux Associés prévues aux points 9 à 12 ou en en vue du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les Associés présents et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par deux Gérants agissant conjointement.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et / ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Associés pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés, chaque Part Sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Le Conseil de Gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée par une majorité des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les Associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes prévues par les Lois.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 33. Définitions.** Dans ces Statuts les définitions suivantes doivent s'appliquer:

«Affilié» désigne, lorsqu'il est employé en référence à une entité légale déterminée, toute entité légale qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec ladite entité légale; à ces fins, le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôlant», «contrôlé par», et «sous le contrôle commun avec») désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir d'exercer une influence décisive sur la nomination d'une majorité de dirigeants d'une société ou sur les politiques de gestion d'une société, que ce soit par la propriété de titres donnant un droit de vote, par un contrat ou autrement;

«Agent de Garantie» désigne Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg, une institution financière gouvernée par le droit allemand, ayant son siège social au Kaiserstrasse 16, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 32000, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.317;

«Altercap» désigne Altercap CCA I S.A. (agissant pour le compte du Compartiment 2011-2), une société anonyme gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.371;

«Associé» désigne tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société de temps à autre;

«Associé Acceptant» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts;

«Associé Cédant» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Associés Restants» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Avis d'Acceptation» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts;

«Avis de Cession» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Avis d'Entraînement» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Avis d'Entraînement Global» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Avis de Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«Avis Final de Prémption» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(c) des Statuts;

«Bons de Souscription de Parts Sociales» désigne le Bon de Souscription de Parts Sociales de Raiffeisen et les Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance;

«Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance» désigne les bons de souscription de Parts Sociales que la Société doit émettre au profit des membres de la gérance du Groupe, de temps à autre;

«Bon de Souscription de Parts Sociales de Raiffeisen» désigne le bon de souscription de Parts Sociales que la Société doit émettre au profit de Raiffeisen;

«Budget» désigne le budget du Groupe tel qu'approuvé par le Conseil de Gérance de temps à autre;

«Cédant» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Cession», dans le contexte de Titres ou de tout Intérêt dans des Titres, désigne l'un quelconque des actes suivants: (a) vendre, céder ou aliéner autrement, ou accorder une option sur des Titres ou tout Intérêt dans des Titres; (b) créer ou engager une Charge quelconque sur des Titres ou tout Intérêt dans des Titres; (c) conclure un contrat concernant le droit de vote ou d'autres droits attachés aux Titres; ou (d) renoncer ou céder tout droit de recevoir des Titres ou tout Intérêt dans des Titres;

«Cessions Admises» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Cessionnaire» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Charge» désigne toute action en justice, frais, gage, droit de rétention, option, droit équitable, pouvoir de vente, promesse, hypothèque, rétention de titre, droit de préemption, droit de premier refus ou tout autre droit ou garantie de toute sorte détenus par un tiers ou un contrat, accord ou obligation de créer l'un des droits précités;

«Condition Réglementaire Admise» désigne un consentement écrit de bonne foi, une autorisation, une attestation ou une permission, nécessaire pour permettre à un Associé Cédant et/ou à un Associé Acceptant de réaliser une Cession de Titres conformément aux règles ou règlements de toute bourse sur laquelle la Société ou l'un de ses Affiliés est coté; ou les règles ou règlements d'un organisme gouvernemental, de droit public ou réglementaire des juridictions dans lesquelles l'Associé Cédant, l'Associé Acceptant, la Société ou l'un de ses Affiliés exerce son activité;

«Conseil de Gérance» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Contrôle» désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir d'exercer une influence décisive sur la nomination d'une majorité de dirigeants d'une société ou sur les politiques de gestion d'une société, que ce soit par la propriété de titres de vote, par un contrat ou autrement, et les termes «Contrôle» et «Contrôlé» doivent être interprétés dans ce sens;

«Convention d'Option d'Achat» désigne toute convention indiquée comme étant une convention d'option d'achat qui peut exister entre les Associés, entre autres, et la Société dans laquelle une option d'achat doit être accordée sur les Parts Sociales, telle que modifiée de temps en temps;

«Date de Cession» a le sens défini à l'article 9.1 (iv) des Statuts;

«Date de Clôture» désigne le jour d'expiration du Délai d'Acceptation;

«DCEMF» désigne DCEMF Holdings Ltd., une société exonérée à responsabilité limitée gouvernée par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Îles Caïmans, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 166263;

«Décisions Importantes» a le sens défini à l'article 13 des Statuts;

«Directeur Général du Groupe» désigne la personne nommée de temps en temps par le Conseil de Gérance en qualité de directeur général du Groupe;

«Droit aux TCE» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(b) I. des Statuts;

«Droit d'Entraînement» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Droit d'Entraînement Global» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Droit de Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«ECAS» désigne ECAS 2011-1 Loan B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid gouvernée par le droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34260619;

«Entités du Groupe» désigne la société et ses filiales et «Entité du Groupe» désigne chacune de celles-ci;

«Entraînement Global de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Entraînement de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Fonds» désigne toute personne morale, partenariat, plan de retraite, fonds de pension, organisme de placement collectif ou fonds administré qui (a) a été établi pour mettre en commun les ressources des multiples investisseurs sous-jacents ou pour exploiter les ressources d'un investisseur sous-jacent, (b) est géré et / ou conseillé par un Gérant de Fonds et (c) a été établi pour investir dans une classe d'actifs ou d'investissements, plutôt que dans un actif ou investissement unique, tel que déterminé;

«Fonds Afférent» désigne, en lien avec une entité légale déterminée, un fonds géré ou conseillé par le même gestionnaire de placements ou conseiller en placements que ladite entité, ou, s'il est géré par un autre gestionnaire de placements ou conseiller en placements, un fonds dont le gestionnaire de placements ou conseiller en placements est un Affilié du gestionnaire de placements ou conseiller en placements de ladite entité;

«Gérance» désigne les membres de la gérance qui se voient attribuer des bons de souscription de Parts Sociales de temps à autre;

«Gérant A» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant A1» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant A2» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant B» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant Associé» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant de Fonds» désigne une entité ou personne désignée par un Fonds pour gérer et / ou conseiller ledit Fonds au quotidien sur l'intégralité ou sur une partie de ses actifs et engagements;

«Gérants» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Groupe» désigne la Société et chaque Entité du Groupe de temps à autre;

«Intérêt» désigne un intérêt de toute sorte sur ou attaché à un Titre ou tout droit de contrôle sur le vote ou d'autres droits attachés à tout Titre, nonobstant toutes les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice du droit attaché à un tel intérêt pourrait être soumis;

«Jour Ouvrable» désigne un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg, à Londres ou à New York;

«Lois» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Mezzanine Associés» désigne Altercap, ECAS et DCEMF;

«Offrant» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Offre» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Offre du Tiers» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Introduction en Bourse» désigne l'introduction de l'intégralité ou d'une partie quelconque du capital social ou de certificats de titres en dépôt (ou équivalents) représentatifs de Parts Sociales de la Société sur une bourse majeure et internationalement reconnue;

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés qui peut être conclu entre les associés de la Société et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Part Concernée» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Parts Sociales» désigne toutes les parts sociales émises par la Société, incluant pour éviter tout doute toutes les parts sociales qui doivent être émises par la Société de temps à autre;

«Délai d'Acceptation» désigne le délai de 10 Jours Ouvrables courant à compter de la date de l'Avis de Cession;

«Période d'Indisponibilité» désigne la période durant laquelle tout crédit (facility) demeure non remboursé en vertu de tous les contrats pouvant exister entre l'Agent de Garantie, entre autres, et la Société, tel qu'amendé de temps à autre;

«Président» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Prix de l'Offre du Tiers» a le sens défini à l'article 8.3.2 des Statuts;

«Questions Réservées aux Associés» a le sens défini à l'article 20.2 des Statuts;

«Raiffeisen» désigne Raiffeisenlandesbank Oberösterreich Aktiengesellschaft, Zweigniederlassung Süddeutschland, une société anonyme dûment constituée en vertu du droit autrichien, ayant son établissement d'affaires au Dr.-Emil-Brichta-Straße 9, 94036 Passau, Allemagne, et immatriculée au registre commercial du tribunal local de Passau sous le numéro HRB 6518;

«Réserve Légale» a le sens défini à l'article 30 des Statuts;

«Société» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Sortie» désigne chacun des actes suivants:

(iii) une vente de toutes les Parts Sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société; ou

(iv) une vente de l'intégralité ou de la quasi-totalité de l'actif du Groupe;

(v) une Introduction en Bourse de toutes les Parts Sociales;

«Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.2 des Statuts;

«Sortie Conjointe Proportionnée de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«Statuts» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Strip» désigne les Parts Sociales ainsi que toutes les positions en vertu d'un contrat pouvant exister entre des tiers prêteurs séniors, entre autres, et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Super Majorité du Conseil de Gérance» a le sens défini à l'article 13 des Statuts;

«Titres» désigne les Parts Sociales, Bons de Souscription de Parts Sociales et tout autre instrument donnant accès au capital de la Société, ainsi que toutes les positions dans le cadre de tout accord pouvant exister entre des tiers prêteurs séniors, entre autres, et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Titres Additionnels» a le sens défini à l'article 6.1.1 des Statuts;

«Titres Additionnels Excédentaires» a le sens défini à l'article 6.1.2 des Statuts;

«Titres de Cession» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts; et

«Titres de Cession Excédentaires» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts.»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de prendre acte de la démission de (i) M. Anthony Charles Tovey Martin, (ii) M. Antoine Clauzel, (iii) M. François Bourgon, (iv) M. Gerhardt Sundt, (v) M. Rudolf Sprengel, et (vi) M. Armin Selthofer avec effet à la date des présentes et ont décidé de leur octroyer une décharge intégrale pour l'exécution de leurs devoirs dans toute la mesure permise par la loi sauf pour faute grave, faute intentionnelle ou fraude et de statuer à nouveau sur ladite décharge à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer comme nouveaux gérants:

- M. Jesus Castillo Ortega, gérant, né le 15 juin 1955 à Madrid, Espagne, résidant au Jose Miguel Guridi 104, 28043 Madrid, Espagne, en qualité de Gérant A1 et Président du Conseil de Gérance;
  - M. Jaime Prieto Galiana, gérant, né le 2 juin 1976 à Madrid, Espagne, résidant au 7-9 Cadogan Square, London SW1X 0HT, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A2, nommé sur proposition d'Altercap;
  - M. Jeremy Tebbutt, gérant, né le 10 juillet 1969 à High Wycombe, Royaume-Uni, résidant au 21 Bellevue Road, Barnes, London, SW13 0BJ, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A1, nommé sur proposition d'ECAS;
  - M. Tomas Jerabek, gérant, né le 6 mai 1980 à Brno, République Tchèque, résidant au 7 kvetna 949/6, 14900 Prague 4, République Tchèque en qualité de Gérant A1, nommé sur proposition de DCEMF;
  - M. Frédéric Luc Gardeur, gérant, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en qualité de Gérant B;
  - M. Luca Gallinelli, gérant, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en qualité de Gérant B; et
  - Mme Séverine Lambert, gérante, née le 20 septembre 1980 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en qualité de Gérant B;
- chaque fois avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013065228/1576.

(130080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

#### **Aubo Grandes Caves Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 70.638.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013065219/10.

(130080914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

#### **Bavi Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.162.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013065220/10.

(130080845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Fili, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 19 avril 2013*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 19 avril 2013, que le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration a décidé de réélire Monsieur Marcel Borysiak comme président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Vincent Goy de sa fonction de délégué à la gestion journalière et a décidé d'élire, comme seul délégué à la gestion journalière, Monsieur Marcel Borysiak, résidant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013064646/24.

(130079652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Fili, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société le 19 avril 2013*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 19 avril 2013, que l'actionnaire unique a décidé de renommer, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra se tenir en 2014 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Roger Greden, résidant au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, résident professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Marcel Borysiak, résident professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013064645/18.

(130079652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.949.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013064647/10.

(130080034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**BCEE Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.746.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013*

**I. Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2014:

M. Michel BIREL

M. Gilbert ERNST

M. Jean-Claude FINCK

M. Pit HENTGEN (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)

M. Norbert NICKELS

**II. Nomination du Réviseur d'Entreprises**

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2014.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013065236/26.

(130081061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 29 avril 2013 que:

- Monsieur Antoine Clauzel a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 avril 2013, et que Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée administrateur par cooptation avec effet immédiat et ce jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant cette nomination;

- le siège social de la Société a été transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet au 10 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

*Pour Blue Finance Luxembourg S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013065227/19.

(130080884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**C.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "C.P.I. S.à r.l.", avec siège social à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 104 094, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 avril 2013, numéro 2013/0853 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 mai 2013, relation: CAP/2013/1583, ce qui suit:

Monsieur Pascal DINE, a cédé les neuf cent soixante-seize (976) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme "EVAMILL S.A.", ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.941,

Monsieur Nicolas BRYGO, a cédé les neuf cent soixante-seize (976) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme "EVAMILL S.A.", ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.941,

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

a) la société «EVAMILL S.A.», préqualifiée, mille neuf cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	1.952
b) Monsieur Jean-Luc PICHARD, préqualifié, quatre-vingt-quatre parts sociales . . . . .	84
c) Monsieur Eric HALLE, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
d) Monsieur Antoine LHEUREUX, préqualifié, cent dix-huit parts sociales . . . . .	118
e) Monsieur Guillaume BREQUEVILLE, préqualifié, soixante-douze parts sociales . . . . .	72
f) Monsieur Philippe LEROY, préqualifié, quatre-vingt-quatre parts sociales . . . . .	84
Total: deux mille trois cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	2.352

Ensuite les associés constatent que:

- 1°) l'adresse de l'associé Jean-Luc PICHARD est désormais fixée à F-28600 Luisant, 12, rue Pierre de Coubertin;
- 2°) l'adresse de l'associé Guillaume BREQUEVILLE est désormais fixée à F-61100 Fiers, 9, rue de la Harpe;
- 3°) l'adresse du gérant technique Pascal DINE est désormais fixée à F-57100 Thionville, 3, Impasse de la Masette;
- 4°) l'adresse du gérant technique Nicolas BRYGO est désormais fixée à F-57100 Thionville, 8bis, rue d'Angleterre.

Bascharage, le 21 mai 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013065255/35.

(130080534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration tenu en date du 18 janvier 2013:*

Avec effet immédiat, est nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Julien LELEU, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 02 octobre 1979, demeurant 9 rue Adolphe, F-75116 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065251/13.

(130080737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Blendo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.588.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 avril 2013 décide:

- de transférer le siège social du 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- d'accepter les démissions de Messieurs Benoît LEJEUNE et Arnaud SCHREIBER et de Madame Bénédicte REIS de leur mandat d'administrateur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013:

\* Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à Bohey 36, L-9647 Doncols

\* Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à Bohey 36, L-9647 Doncols

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois.

- d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Moyse DARGAA, demeurant rue du Bois, 72 à L-8019 Strassen, comme administrateur délégué de la société. Le conseil d'administration à l'instant réuni décide de nommer Monsieur Moyse DARGAA en qualité d'administrateur délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013065247/25.

(130080736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Classic Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.143.

Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 13 mai 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte du changement d'adresses des administrateurs suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur et administrateur délégué, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013065286/16.

(130080537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Cavar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.790.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2012*

Il a été décidé, entre autres,

- de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2018, soit:

\* Monsieur Paul LENTZEN, Administrateur de sociétés, demeurant à B-4900 SPA, administrateur et administrateur-délégué;

\* Madame Olivia LENTZEN, employée, demeurant à B-4760 BÜLLINGEN, administrateur;

\* Monsieur Alain LENTZEN, employé, demeurant à L-2180 LUXEMBOURG, administrateur.

- de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2018, soit la société FN-SERVICES S.à r.l., avec siège à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss 61, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mai 2013.

Pour CAVAR S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013065275/22.

(130080877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Crescent Point Energy Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065270/10.

(130081015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Belfius Financing Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

—  
*Extrait du conseil d'administration tenu au siège de la société le 19 avril 2013*

*Deuxième résolution*

Le Conseil a reçu la lettre de démission de l'administrateur de catégorie B Monsieur Yves BIEWER, prenant effet au 19/04/2013 et en prend acte.

*Troisième résolution*

En présence de la démission de l'administrateur de catégorie B Monsieur Yves BIEWER, les administrateurs restants décident à l'unanimité des voix, de coopter Monsieur Christoph FINCK, demeurant au 1b, rue de Kirchberg à L-1858 Luxembourg, au Conseil d'administration, en tant qu'administrateur indépendant de catégorie B.

Sa nomination sera proposée à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, pour ratification.

*Onzième résolution*

L'adresse professionnelle de Monsieur Rudy Paridaens a été modifiée comme suit: 20, rue de l'Industrie à L-8399 Windhof

Belfius Financing Company

Rudy PARIDAENS

*Administrateur*

Référence de publication: 2013065222/22.

(130081040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Besenius Safety-Center, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 143.186.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, datée du 13 mai 2013 (Enregistré à Mersch, le 14 mai 2013, Relation: MER/2013/1017), que Monsieur Marc Théodore PFEIFFER, maître-serrurier, né le 27 septembre 1958, demeurant à L-2510 Strassen, 5, rue Kaltacht et Monsieur Jörg MANGERS, demeurant à D-54689 Daleiden, 13, In der Elkes, ont tous deux démissionné, en date du 23 avril 2013, de leur poste respectif de gérant administratif et technique de la Société.

En conséquence, est nommé gérant unique de la Société à compter de ce jour:

Monsieur Jeff BESENIUS, gérant de société, né le 26 septembre 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 12, Route d'Arlon.

La Société (Branche 1 et/ou 2) sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Mersch, le 21 mai 2013.

*Un mandataire de la gérance*

Référence de publication: 2013065244/19.

(130080371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**BOO SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 51, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg E 1.086.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

*Gérante unique*

Madame Raymonde Zimone demeurent à F-54400 Longwy, 14, rue Maréchal Delattre de Tassigny.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013065249/13.

(130080361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Boulangerie-Pâtisserie Christian Schumacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 61, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 148.112.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065233/10.

(130080832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

---

EXTRAIT

Suivant résolution prise lors de la réunion du conseil de gérance en date du 29 avril 2013, le siège social de la Société a été transféré à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Blue Holding Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2013065229/12.

(130080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Beaufort 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.671.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013065241/10.

(130081044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Beauty Line International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.945.

---

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Brigitte DE LESCAZES, demeurant à L-1526 Luxembourg, 33, Val Fleuri,

ci-après nommée "l'actionnaire unique".

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée BEAUTY LINE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°116.945, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, le 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1524 du 9 août 2006. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Que la soussignée, Brigitte DE LESCAZES est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de BEAUTY LINE INTERNATIONAL S.A.

Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Sandra Wolff, comptable, demeurant professionnellement à L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen, désignée "commissaire à la liquidation";

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-2310 Luxembourg, 52, Avenue Pasteur.

Que le Bureau Comptable Sandra Wolff est autorisé, en nom et pour compte de l'actionnaire unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Lescazes et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20079. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065242/49.

(130080974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

### **Arobase Saràl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.487.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Tarik KADIRI, ingénieur informatique, demeurant à L-3249 Bettembourg, 63, rue J. F Kennedy.

propriétaire de vingt-quatre (24) parts sociales de la société,

2. Youssef KADIRI, ingénieur télécom et réseau, demeurant à F-75019 Paris (France), 27, rue Armand Carrel,

propriétaire de soixante-seize (76) parts sociales de la société,

ici représenté par Tarik KADIRI, susdit, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants, représentés comme il est dit, exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts de la société "AROBASE SARL" avec siège social à L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B151.487, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 683 du 31 mars 2010,

et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requierent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés à concurrence du nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au domicile de Tarik KADIRI, susdit.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme il est dit, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADIRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 21675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065211/49.

(130080999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Artuby SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013065213/10.

(130080580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Belfius Financing Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

*Rectificatif du dépôt du 3 mai 2012 N° L120071229*

Il convient de modifier l'orthographe du prénom de Monsieur Paridaens, administrateur de catégorie B, comme suit: Rudy (au lieu de Rudi).

Belfius Financing Company

Rudy PARIDAENS

Administrateur

Référence de publication: 2013065221/13.

(130080794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 22.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATELIER MECANIQUE JACOBY S.à r.l.

Référence de publication: 2013065217/10.

(130080947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Steel Mac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.728.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2013 que:  
Les mandats suivants ont été reconduits:

*Administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'administration*

- Valérie WESQUY, domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

*Administrateur de catégorie A*

- Manuela BONDANDINI CASPANI, domiciliée 6, Via Bosmin CH-6945 Origlio.

*Administrateur de catégorie B*

- Pedro GONCALVES, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

La société "SER.COM Sàrl", ayant son siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2013065733/21.

(130080553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Triptoleme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065740/10.

(130080746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.773.067,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.609.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065742/11.

(130080767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Symbihome, Société Anonyme.**

Siège social: L-9577 Wiltz, 43, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 95.929.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 mai 2013.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2013065736/13.

(130080340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Shana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 41.960.

—  
*Extrait de résolution de l'Associé unique du 17 mai 2013*

L'associée unique de la société SHANA S.à r.l. a décidé, en date du 17 mai 2013 de prendre les résolutions suivantes:

L'associée unique décide de révoquer:

- Madame Chantal Don-Becker

de son poste de gérante technique de la société avec effet immédiat.

Par conséquent,

- Madame Nathalie DESCHARRIERES, né le 22/06/1964 à Luxembourg, demeurant à L-4998 Sprinkange, 11, rue de Bettange

demeure gérante unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

*Pour extrait conforme*

Nathalie DESCHARRIERES

*L'associée unique*

Référence de publication: 2013065714/20.

(130080821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Staples Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 84.816,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 4.275.

—  
Depuis le 12 décembre 2008, le siège social de l'associé unique de la Société, Corporate Express Luxembourg Finance S.à r.l., a été transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065732/12.

(130080454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**SR Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.804.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2013, Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gilles ORBAN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 16 MAI 2013.

*Pour: SR PROPERTY INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013065730/16.

(130080798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**SUN-CE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065734/10.

(130080865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Toitures Patrick Nagel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 21, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 108.265.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22/05/2013.

*Pour la Société*

C.F.N Gestion S.A.

20 Esplanade - L-9227 Diekirch

BP 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013065752/16.

(130081140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Tricadia Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 146.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065738/10.

(130080584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Sovefra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 153.047.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

*Pour: SOVEFRA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Christine Racot

Référence de publication: 2013065728/15.

(130081159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Sovalux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 122.197.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2013065727/10.  
(130080883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**UBS Third Party SIF Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.641.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2013*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Mme. Amanda O'Brien, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- M. Ralf Schröter, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- M. David Lahr, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- M. Miles Harkness, membre du conseil d'administration, Lombard Street 21, EC3V9AH, London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS THIRD PARTY SIF MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Holger Rüth

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2013065767/19.

(130080520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**West Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 153.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 MAI 2013.

*Pour: WEST STARS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013065092/15.

(130079781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**West Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 153.991.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2013.

*Pour: WEST STARS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme  
Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013065093/15.

(130079825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Wadi Ventures Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.798.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2013 que:

Le siège social est transféré du 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013065089/12.

(130079881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Winrock Resorts and Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.936.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Krieger Jean-Claude

*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2013065098/12.

(130080072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

—  
Par résolutions signées en date du 17 mai 2013, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Gérard Becquer de son mandat de gérant avec effet au 14 mai 2013 et de nommer Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 14 mai 2013, et pour une durée indéterminée.

- De modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013065083/16.

(130079821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Vestinn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.295.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013065081/14.

(130079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 30 avril 2013*

1. Le mandat d'administrateur de Madame Valérie FISSON, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude CRAUSER, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

4. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société ERNST & YOUNG S.A, R.C.S. Luxembourg B47771, société anonyme, avec siège social au 7, Parc d'Activités du Syrdall, L-5365 Munsbach a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013065591/24.

(130080815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Nelson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.452.

—  
Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 13 mai 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte du changement d'adresses des administrateurs et commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur
- La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO  
Administrateur

Référence de publication: 2013065596/19.

(130080538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 25 mars 2013*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 25 mars 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 6 et 7 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1<sup>er</sup> février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

NEGENTROPY HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013065595/19.

(130081033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**MEMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.611.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises en date du 3 mai 2013*

En date du 3 Mai 2013, les actionnaires de MEMC Luxembourg S.a r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:  
- D'accepter la démission de Monsieur Bradley D. Kohn en tant que gérant de la Société avec effet en date de 26 avril 2013.

Luxembourg, le 22 Mai 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013065574/16.

(130081037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 30.252.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2013 à 09.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques Bonnier

et de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / J. WINANDY

Signature / -

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013065598/19.

(130080550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**OBG Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 20, Z.A.E. Le Triangle Vert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.239.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 29. Juni 2012*

Die Aktionäre der Gesellschaft beschliessen einstimmig, die Mandate von Herrn Gerd Corea als Verwaltungsratsvorsitzender und Verwaltungsratsmitglied und von Herrn Norbert Recktenwald als Verwaltungsratsmitglied bis zur im Jahre 2017 stattfindenden Generalversammlung zu verlängern.

Ferner beschliessen die Aktionäre der Gesellschaft Herrn Andreas Speicher, mit Geschäftsadresse in D-66564 Otweiler, Illinger Strasse 150, anstelle von Frau Tina Seiwert, zum Verwaltungsratsmitglied bis zur im Jahre 2017 stattfindenden Generalversammlung zu bestellen und nehmen den Rücktritt von Frau Tina Seiwert als Verwaltungsratsmitglied an.

Herr Bernhard Ferring, mit Geschäftsadresse in D-66538 Neunkirchen, Boxbergweg 3b, wird zum Kommissar der Gesellschaft bestimmt. Sein Mandat endet mit der im Jahre 2017 stattfindenden Generalversammlung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für OBG Lux S.A.

Référence de publication: 2013065607/19.

(130080866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Nick Adams S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 154.172.

—  
STATUTEN

Im Jahr zweitausenddreizehn, am dreizehnten Mai.

Vor uns Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der anonymen Gesellschaft NICK ADAMS S.A., mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B154.172, abgehalten.

Die Gesellschaft wurde am 5. Juli 2010 gegründet, durch eine vom unterzeichneten Notar aufgenommene Urkunde, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1692, vom 19. August 2010, Seite 81.186. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Die Generalversammlung wird geleitet durch Herrn Claude GEIBEN, Magister der Rechtswissenschaften, mit beruflicher Anschrift in L-2227 LUXEMBURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Der Präsident bestimmt zur Schriftführerin dieser Generalversammlung Frau Gabriele SCHNEIDER, Gesellschaftsdi- rektorin, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Die Versammlung bestimmt zu Stimmzählern dieser Versammlung Herrn Laurent BACKES, Magister der Rechtswissenschaften, und Herrn Joé ZEIMETZ, Magister der Rechtswissenschaften, beide mit beruflicher Anschrift in L-2227 LUXEMBURG, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Der Präsident führt danach folgendes aus:

1.- Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgestellt und gezeichnet wurde, dass jegliche 31.000 (einunddreissigtausend) Aktien zu einem jeweiligen Nennwert von 1.- EUR (einemeuro) anwesend bzw. vertreten sind, und damit das gesamte Gesellschaftskapital von 31.000.- EUR (einunddreissigtausend Euro) vertreten ist, und somit die heutige Versammlung ordnungsgemäss zusammengetreten ist, und dass selbige somit über sämtliche Punkte der Tagesordnung bestimmen kann, da zudem sämtliche Aktionäre auf Einberufungsschreiben verzichtet haben.

Selbige Anwesenheitsliste, welche durch alle erschienenen bzw. vertretenen Aktionäre unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigegeben bleiben, und nachdem letztere ne varietur durch alle Mitglieder des Versammlungsbüros unterzeichnet wurde, wird diese zusammen mit dieser Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt werden.

2.- Dass die Tagesordnung der heutigen Versammlung folgende Punkte umfasst:

1. Auflösung der Gesellschaft und Beginn deren Abwicklung gemäss Artikel 141 und den nachfolgenden Bestimmungen des Gesetzes über kommerzielle Gesellschaften;

2. Ernennung eines Liquidators;

3. Bestimmung der an den Liquidator zu erteilenden Vollmachten, wie im Gesetz über kommerzielle Gesellschaften vorgesehen;

4. Bestimmung der Bezüge und Entlohnung des Liquidators;

## 5. Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat in der Folge die Ausführungen des Präsidenten begrüsst und verabschiedet, und nachdem sich die Versammlung als ordnungsgemäss zusammengelassen befunden hat, hat selbige abgestimmt und einstimmig, ohne Enthaltung, und durch Einzelabstimmungen, alle folgenden Beschlüsse gefasst:

### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt, dass die Gesellschaft ab sofort als aufgelöst gilt, und demnach liquidiert wird, und dies in Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 141 und Nachfolgebestimmungen des Luxemburger Gesetzes über kommerzielle Gesellschaften.

### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt zum alleinigen Liquidator Herrn Claude GEIBEN, Magister der Rechtswissenschaften, geboren am 16. September 1971 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-2227 LUXEMBURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass dem Liquidator alle Vollmachten wie im Gesetz über kommerzielle Gesellschaften vorgesehen gegeben sind, und die Gesellschaft erteilt dem Liquidator Weisung die Abwicklung in Einklang mit selbigen gesetzlichen Bestimmung zu erledigen.

### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt, dass die Bezüge und Entlohnung des Liquidators am Ende der Liquidation festgelegt werden sollen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft war, und keine Wortmeldung mehr vorlag, wurde die Versammlung aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, Verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, an selbigem Datum wie am Anfang dieser Urkunde aufgeschienen.

Und nach Vorlesung und Erläuterung derselben an alle Komparenten, haben die Teilnehmer des Versammlungsbüros die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, L. Backes, J. Zeimetz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2013. LAC/2013/22302. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065597/70.

(130080428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

### **Nova Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.821.

### *Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 Mai 2013*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Atem SALAMEH de son mandat d'Administrateur avec effet le 7 Mai 2013.

- Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Atem SALAMEH, démissionnaire, avec effet au 7 Mai 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018,

Luxembourg, le 6 Mai 2013.

NOVA PARTICIPATION S.A.

M. LIMPENS / N. VENTURINI / A. SALAMEH

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013065599/18.

(130080355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 49.759.

—  
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 27 mars 2013, il a été décidé:

- de nommer Monsieur Jean-François FORTEMPS comme Administrateur additionnel au sein du Conseil d'Administration à compter du 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée.
- de nommer à compter du 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée

Monsieur Jean-François FORTEMPS comme Administrateur-Délégué en charge de la gestion journalière en remplacement de Monsieur Tsutomu HATTORI, Directeur Général, démissionnant à cette même date. Monsieur HATTORI conservera ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration.

L'adresse professionnelle des administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.  
Pour la Société

Référence de publication: 2013065589/19.

(130080781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**MEMC International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.612.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises en date du 3 mai 2013*

En date du 3 Mai 2013, les actionnaires de MEMC International Finance S.a r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Bradley D. Kohn en tant que gérant de la Société avec effet en date de 26 avril 2013.

Luxembourg, le 22 Mai 2013.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Un Mandataire

Référence de publication: 2013065572/17.

(130081036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Global Funds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 37.359.

—  
EXTRAIT

Par résolution circulaire du 30 avril 2013, le conseil d'administration a pris note de la démission de M. Koichi Sudo de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 avril 2013.

Il résulte de ces résolutions circulaires que les personnes suivantes ont été nommées délégués à la gestion journalière avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sacha Reverdiau, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- Madame Yuko Matsuoka, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.  
Pour la Société

Référence de publication: 2013063624/17.

(130077665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---